

À travers une perspective alimentaire

Rapport annuel 2025



FRUIT & VEGETABLE
GROWERS
OF CANADA

PRODUCTEURS
DE FRUITS ET LÉGUMES
DU CANADA

À travers une perspective alimentaire



FRUIT & VEGETABLE
GROWERS
OF CANADA

PRODUCTEURS
DE FRUITS ET LÉGUMES
DU CANADA

Rapport annuel 2025

© 2026 Producteurs de fruits et légumes du Canada. Tous droits réservés.

Pour obtenir la permission de reproduire le contenu de ce rapport, veuillez communiquer avec : communications@fvgc.ca

● **Table des matières**

À travers une perspective alimentaire	4
Message du président.....	6
L'impact.....	8
Défense des intérêts et sensibilisation.....	10
Faire progresser les priorités des producteurs	12
Groupes de travail principaux	16
Gestion des risques de l'entreprise.....	16
Protection des cultures.....	18
Énergie, environnement et changement climatique.....	20
Normes de l'industrie et de la salubrité des aliments	22
Main d'œuvre.....	24
Commerce et mise en marché	26
Groupes de travail pour les cultures.....	28
Groupe de travail pour la pomme.....	28
Groupe de travail pour les baies	29
Groupe de travail sur les cultures maraîchères	30
Conseil canadien de la pomme de terre	32
Groupe de travail de la culture maraîchère en serre	34
Recherche.....	36
Le personnel des PFLC.....	38
Aller de l'avant.....	39

● À travers une perspective alimentaire

Au cours d'une année marquée par des pressions transfrontalières changeantes et des perturbations géopolitiques, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont maintenu les intérêts des producteurs au centre des discussions nationales sur la sécurité alimentaire. Les premiers mois de l'année 2025 ont été caractérisés par un cycle discontinu de tarifs douaniers qui a créé une situation imprévisible dans l'ensemble du secteur. Au cours de cette période tumultueuse, les PFLC ont défendu sans relâche les politiques visant à protéger un approvisionnement sûr et fiable en fruits et légumes sains pour les Canadiens. Les PFLC ont proposé des options pratiques aux responsables lorsque la tension montait, ont œuvré pour maintenir la prévisibilité lorsque les mesures changeaient et ont tenu les membres informés tout au long du processus. Cette constance s'est maintenue pendant la période électorale. Les idées avancées par les PFLC – fondées sur une approche alimentaire qui relie la politique à la sécurité alimentaire – ont figuré dans les programmes de plusieurs partis. Après les élections, la contribution des producteurs agricoles à la sécurité alimentaire des Canadiens a été reconnue dans le discours du Trône.

Ce même objectif clair a guidé la manière dont les PFLC ont fait avancer leurs dossiers prioritaires de défense des intérêts. En ce qui concerne la protection des cultures, les PFLC ont plaidé en faveur de décisions rapides et fondées sur des données scientifiques et des processus prévisibles, afin que les producteurs puissent gérer les risques et protéger leurs cultures tout en respectant les normes canadiennes élevées. En ce qui concerne les investissements dans les serres, les PFLC ont souligné la contribution des serres à un approvisionnement fiable tout au long de l'année et les mesures avancées pour faire face aux pressions qui sont liées à l'énergie et aux ressources et qui menacent la viabilité. En ce qui concerne les politiques de gestion des risques de l'entreprise, les PFLC ont encouragé le passage de la gestion des risques à l'atténuation des risques, et ont demandé des programmes prévisibles et accessibles pour les producteurs confrontés à des chocs liés au climat, au marché, ou aux coûts. En ce qui concerne


la compétitivité commerciale, les PFLC ont plaidé en faveur de règles uniformes, de processus frontaliers efficaces, et d'une réciprocité en matière de normes et de conformité. Ce travail s'est avéré essentiel compte tenu de l'instabilité des tarifs douaniers. En ce qui concerne la main-d'œuvre, les PFLC ont défendu le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) lorsque leur nécessité a été remise en question par certains dirigeants politiques. Les PFLC ont également réclamé des programmes fiables et efficaces, qui garantissent un traitement équitable aux travailleurs et aux employeurs, ainsi que des exigences claires et des délais de traitement raisonnables.

Parallèlement à ce travail externe, les PFLC ont entamé un examen stratégique en 2025 afin de renforcer l'organisation et créer de la valeur ajoutée pour les années à venir. Grâce à un sondage auprès de ses membres, à des groupes de discussion, et à des entretiens détaillés, les PFLC ont clarifié leurs priorités et la manière dont l'association peut, en tant que représentant national, apporter davantage de valeur à ses membres. Lors de la conférence et de l'assemblée générale annuelle de 2026, ce processus passera de la phase de validation et d'analyse à la phase de planification et de mise en œuvre. Le conseil d'administration présentera les changements proposés aux membres afin de mieux définir les priorités des PFLC, de mieux coordonner les efforts dans tous les dossiers, et renforcer le

lien entre les priorités des membres et l'influence nationale. Parallèlement, un examen de la gouvernance a été entrepris afin de moderniser le processus décisionnel et la surveillance du conseil d'administration, de clarifier les rôles et les responsabilités, de simplifier les processus internes, et de renforcer la responsabilisation, de sorte que l'organisation puisse agir plus rapidement et s'exprimer d'une seule voix sur les questions prioritaires pour les producteurs.

Les activités de défense des intérêts que les PFLC ont menées au cours de la dernière année ont amélioré le lien entre les décisions





fédérales et les aliments dont dépendent les Canadiens. Les PFLC ont adopté une perspective axée sur l'alimentation, ont mené des activités constructives de défense des intérêts tout au long de cette année mouvementée, et ont renforcé les fondements de l'organisation. Ainsi, les PFLC ont contribué à orienter les discussions sur les politiques afin que l'importance capitale des producteurs soit reconnue, et que l'approvisionnement en fruits et légumes canadiens sains et sûrs soit soutenu. Ce travail important se poursuivra dans les années à venir.

● Message du président

Au Canada, la production de fruits et légumes a toujours été une affaire de personnes : les familles qui cultivent la terre, les travailleurs qu'elles emploient, les communautés qu'elles font vivre et les Canadiens qu'elles nourrissent. Lorsque nous demandons aux gouvernements d'élaborer des politiques dans une perspective alimentaire, nous parlons de préserver à la fois la sécurité de notre approvisionnement alimentaire et les moyens de subsistance qui en dépendent.

Cette perspective alimentaire a guidé les efforts de plaidoyer des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) tout au long de l'année écoulée. Notre message au gouvernement a été clair : si une décision rend la production plus difficile pour les producteurs, elle met en péril la sécurité alimentaire de notre pays. Soutenir les producteurs est essentiel si le Canada prend au sérieux la sécurité alimentaire.

Cette perspective alimentaire a guidé les efforts de plaidoyer des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) tout au long de l'année écoulée.

La gestion des risques de l'entreprise (GRE) est donc au cœur de nos efforts de plaidoyers. Les PFLC ont exigé une révision en profondeur des programmes fédéraux de GRE afin de mieux refléter les réalités agricoles actuelles et de donner aux producteurs la confiance nécessaire pour investir, s'adapter et continuer à produire les fruits et légumes dont les Canadiens ont besoin. La GRE doit constituer un véritable filet de sécurité, et non un dernier recours qui arrive souvent trop tard. L'an dernier, les PFLC ont publié un rapport axé sur la transition d'un modèle de gestion des risques à un modèle d'atténuation des risques. Il s'agit d'une approche proactive, plutôt que réactive, axée sur l'investissement en capital, qui se concentre sur le soutien aux producteurs résilients et à la sécurité alimentaire des Canadiens.

Les producteurs agricoles dépendent d'une main-d'œuvre stable et prévisible, ainsi que d'outils de protection des cultures sûrs et efficaces. Avec une perspective alimentaire guidant ces politiques, les producteurs peuvent répondre à des critères élevés en matière de sécurité alimentaire, atténuer l'impact des

conditions météorologiques extrêmes et être concurrentiels par rapport aux producteurs d'autres pays.

Cette année a également été marquée par des échanges francs au sein même des PFLC. Les PFLC ont lancé un important processus d'examen organisationnel. Par le biais de sondages, d'entrevues et de discussions, les membres nous ont aidés à analyser avec honnêteté ce qui fonctionne bien, ce qui ne fonctionne pas et ce dont une organisation nationale de plaidoyer a fondamentalement besoin. Cet examen portera sur la structure et les processus décisionnels des PFLC. Lors de la Conférence et de l'Assemblée générale annuelle 2026 des PFLC, le conseil d'administration partagera les leçons tirées de ce travail et soulignera les prochaines étapes. En tant que président, je prends ce processus au sérieux, tout comme le conseil d'administration. Après plus de 100 ans, nous réévaluons notre structure afin de nous positionner pour réussir dans le futur.

Je tiens à remercier tous les membres qui ont pris le temps de nous faire part de leurs préoccupations, de leurs idées et de leurs espoirs, contribuant ainsi à l'amélioration continue des PFLC. Votre contribution façonne la voie à suivre. Ensemble, nous pouvons renforcer notre organisation et le secteur canadien des fruits et légumes afin que, lorsque les gouvernements évaluent les politiques à travers une perspective alimentaire, les producteurs soient consultés et que la sécurité alimentaire demeure à l'avant-plan.



Marcus Janzen, Président
Producteurs de fruits et légumes du Canada



L'impact

L'influence est démontrée par des résultats : décisions confirmées, processus améliorés et politiques gouvernementales modifiées. Les résultats ci-dessous montrent ce que les activités de défense des intérêts des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont permis de réaliser en 2025.



Engagement en faveur de la sécurité alimentaire

Les PFLC ont contribué de manière déterminante dans l'élaboration du programme électoral du Parti libéral en 2025, qui comprenait un engagement historique visant à modifier les mandats de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Ces modifications obligeront les agences à prendre en compte la sécurité alimentaire et le coût des produits alimentaires lorsqu'elles prennent des décisions sur les règlements. Il s'agissait de l'un des programmes agricoles les plus ambitieux proposés depuis de nombreuses années.

Cet engagement a été réaffirmé dans le discours du Trône de 2025, au cours duquel l'importance fondamentale des producteurs a été expressément reconnue, et la promesse a

été faite de protéger les personnes qui cultivent les aliments au Canada.

Voix de confiance

Des interventions régulières devant les commissions parlementaires ont renforcé la position des PFLC en tant que porte-parole de confiance de l'agriculture, ce qui a accéléré les suivis liés aux priorités des producteurs. Ces réussites ont été réaffirmées dans le rapport de décembre 2025 du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI) de la Chambre des communes sur la réforme réglementaire. Ce rapport contient de nombreuses recommandations des PFLC sur les processus décisionnels de l'ACIA et de l'ARLA, la réduction des exigences redondantes pour les producteurs, et l'amélioration de l'efficacité de la réglementation.

Modernisation de la protection des cultures Modernization

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a suspendu ses mesures de recouvrement des coûts, et le budget 2025 comprend des engagements à mettre fin aux examens cycliques en faveur d'une approche moderne, fondée sur le risque.

Registre sur les plastiques

Après avoir soulevé de graves préoccupations concernant la duplication des rapports et la charge administrative importante dans les chaînes d'approvisionnement complexes des fruits et légumes, les responsables des activités de défense des intérêts des PFLC ont réussi à obtenir une suspension des phases 2 et 3 du Registre fédéral sur les plastiques, à la fin de l'année 2025. Puisque la phase 1 est toujours en vigueur, les PFLC continueront de mener de nouvelles consultations afin de veiller à ce que les prochaines étapes soient pratiques, qu'elles cadrent avec les programmes de protection actuels et qu'elles n'ajoutent pas de formalités administratives inutiles pour les producteurs et les emballeurs.

Tarification fédérale du carbone pour les consommateurs

Les activités de défense des intérêts menées par les PFLC ont contribué à la décision du gouvernement fédéral de supprimer la tarification du carbone pour les consommateurs, ce qui a permis d'alléger considérablement les coûts pour les producteurs de fruits et légumes, en particulier pour les entreprises de serres. Maintenant que la tarification fédérale du carbone pour les consommateurs a été abolie, les PFLC continueront de militer afin de s'assurer que les politiques de tarification du carbone qui restent en vigueur ne nuisent pas à la production canadienne de fruits et légumes tout au long de l'année et ne retardent pas les améliorations de l'efficacité des producteurs.

Défis liés à la main-d'œuvre

Tous les partis politiques ont reconnu de plus en plus le fait que l'agriculture dépend des travailleurs étrangers temporaires. En réponse aux activités de défense des intérêts du secteur, notamment celles des PFLC, le gouvernement a entrepris un Examen du fardeau administratif et a fait part de son intention de simplifier les processus liés aux programmes de main-d'œuvre, mais aucune réforme concrète n'a encore été mise en œuvre.

Règles concurrentielles

Les activités de défense des intérêts soutenues des PFLC ont mené à des modifications au Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), ce qui a permis de moderniser l'étiquetage des fruits et légumes frais et de réduire le fardeau administratif inutile pour les producteurs. Les PFLC ont fourni à l'ACIA des données techniques détaillées, fondées sur l'expérience des producteurs, et ont constamment insisté pour que des changements soient apportés afin de maintenir la salubrité des aliments et d'éliminer les exigences redondantes et obsolètes.

À la suite de l'abolition des tarifs douaniers américains sur les fruits et légumes frais, les PFLC ont collaboré étroitement avec les autorités fédérales canadiennes afin de d'atténuer les effets d'une riposte. Les PFLC ont soutenu que les tarifs

douaniers imposés sur les intrants et les fruits et légumes frais conformes à l'ACEUM nuisent à l'intégration de la chaîne d'approvisionnement en Amérique du Nord et augmentent les coûts pour tous les producteurs. Par un engagement continu, les PFLC ont cherché à faire abolir ces mesures afin de rétablir la prévisibilité et la stabilité dans le secteur, et en août 2025, le premier ministre a annoncé que les tarifs douaniers punitifs sur les produits conformes à l'ACEUM seraient levés.

Croissance des serres

Dans son programme électoral, le Parti libéral fédéral a reconnu l'importance des serres pour la production alimentaire tout au long de l'année. Pour offrir un soutien initial à l'investissement, il a annoncé une superdéduction à la productivité et a fait place à d'autres investissements ciblés.

Les PFLC continueront de militer afin de s'assurer que les politiques de tarification du carbone qui restent en vigueur ne nuisent pas à la production canadienne de fruits et légumes tout au long de l'année.

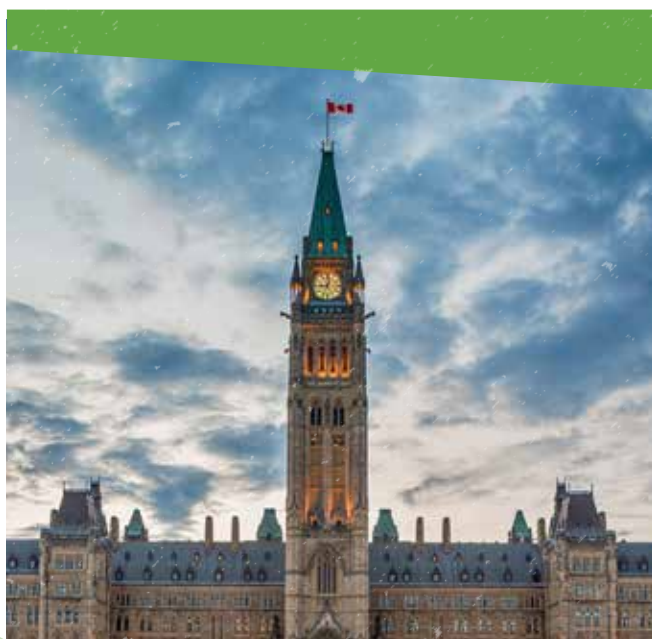


● Défense des intérêts et sensibilisation

En 2025, la perspective alimentaire est devenue un élément central des activités de défense des intérêts et de sensibilisation des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC). Les PFLC ont présenté la perspective alimentaire directement aux décideurs et ont démontré, dossier par dossier, la manière dont les politiques fédérales qui favorisent la résilience des producteurs de fruits et légumes frais renforcent la sécurité alimentaire des Canadiens. Tout au long de l'année, les partenaires du secteur ont adhéré à cette approche, et les PFLC ont constaté que le gouvernement en tenait davantage compte dans ses communications. Alors que l'année 2025 a été marquée par des réalités géopolitiques changeantes, des défis commerciaux importants, des indicateurs économiques canadiens faibles et des élections fédérales, les activités de défense des intérêts et de sensibilisation des PFLC sont restées stables. L'organisation a diffusé des messages clairs, pris des mesures concrètes, assuré des suivis en temps opportun, communiqué de manière uniforme avec le gouvernement et adopté une approche axée sur les résultats.

Compétitivité commerciale

Après l'élection présidentielle américaine, le début de l'année 2025 a été marqué par un cycle discontinu de tarifs douaniers



qui a créé une situation imprévisible dans le secteur des fruits et légumes. Les PFLC ont plaidé pour que les fruits et légumes frais continuent d'être acheminés afin de minimiser les perturbations et ont harmonisé leurs messages avec ceux des membres et des groupes de travail. Les membres et les producteurs se sont tournés vers leur association nationale pour obtenir des conseils pratiques, et les PFLC ont proposé des solutions concrètes aux représentants du gouvernement, en maintenant la pression jusqu'à ce que le Canada soit en mesure de lever ses tarifs douaniers compensatoires. Les PFLC continuent de plaider en faveur du maintien de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) tel quel, étant donné qu'il s'agit de l'un des accords commerciaux les plus efficaces au monde.

Gestion et atténuation des risques de l'entreprise

En avril, les PFLC ont publié leur rapport sur la gestion des risques d'entreprise, intitulé *Des mesures extraordinaires pour des temps inédits*, qui a été largement publié et transmis aux députés, au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et à d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement. Alors que les PFLC continuent de défendre cette importante priorité, le rapport a catalysé une discussion entre les gouvernements et a renforcé les arguments en faveur du passage d'une gestion stricte des risques à une approche combinée de gestion et d'atténuation des risques, ce qui va dans le sens des messages de défense des intérêts des PFLC, axés sur la perspective alimentaire.

Élections fédérales canadiennes

Les PFLC ont mené une campagne de défense des intérêts axée sur les résultats pendant la période des élections fédérales canadiennes de 2025. Il s'agissait notamment de transmettre à tous les grands partis politiques des demandes claires sur les politiques du secteur des fruits et légumes frais, ainsi que demander des outils qui peuvent servir aux membres dans leur région. Les PFLC ont démontré l'existence d'un lien clair entre les politiques fédérales et la production alimentaire. Ce lien a renforcé les arguments en faveur de la perspective alimentaire, qui est apparue dans les programmes de plusieurs partis, et plus clairement dans le programme libéral. La contribution des

producteurs agricoles à la sécurité alimentaire du Canada a été expressément reconnue dans le discours du Trône. Les PFLC ont considéré cette reconnaissance comme une réussite en matière d'encadrement politique et ont agi rapidement afin de l'intégrer dans des mesures concrètes auprès des ministères concernés.

Transformation des priorités en progrès

Après les élections, des actions de défense des intérêts ciblées sur le premier budget du nouveau gouvernement ont permis de maintenir l'élan sur les dossiers essentiels. Le Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) des PFLC a fait avancer les priorités en matière de défense de la protection des cultures grâce à un engagement ciblé : réunions en août avec des responsables principaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et du Centre de lutte antiparasitaire (CLA), et suivi en octobre avec des députés après la présentation des PFLC devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI) pour aborder la question du fardeau de la réglementation. Ce travail a contribué à des résultats concrets, notamment l'engagement pris dans le budget 2025 de supprimer l'examen cyclique à l'ARLA. Dans l'ensemble des dossiers sur les politiques, la priorité a continué d'être accordée aux résultats concrets. Lorsque certains dirigeants politiques ont remis en question la nécessité du Programme des travailleurs étrangers temporaires, les PFLC ont rapidement plaidé en faveur du maintien du programme et ont insisté pour que les exigences des employeurs soient claires et que les délais de traitement soient raisonnables.

Budget 2025

En prévision du budget fédéral de novembre, les PFLC ont élaboré un exposé sur la perspective alimentaire à l'intention du ministère des Finances et du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et ont déposé un document prébudgétaire conforme aux cinq priorités politiques des PFLC. Les PFLC ont également organisé des réunions et des suivis ciblés avec les parlementaires et les représentants du gouvernement afin de transformer les engagements politiques en mesures fiscales. Le budget 2025 reflétait certaines parties de l'exposé des PFLC, notamment des outils visant à stimuler les investissements en capital, à simplifier les processus commerciaux et à moderniser le contrôle de l'ARLA, mais il ne contenait pas de plan ciblé pour les producteurs de fruits et légumes. À la suite de la publication du budget 2025, les PFLC ont cherché à combler les lacunes en matière de modernisation de la GRE, de la culture en serre et de capacité du CLA. L'organisation a également cherché à protéger la capacité ministérielle d'Agriculture et Agroalimentaire

Canada (AAC) à mesure que les réductions de dépenses d'une année à l'autre sont mises en œuvre. Les activités de défense des intérêts sont axées sur des mesures pratiques qui garantissent un approvisionnement fiable en fruits et légumes sains cultivés au Canada.

Moisson d'automne

En novembre, l'événement annuel de défense des intérêts Moisson d'automne, organisé conjointement avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), a constitué une occasion d'engagement et de réseautage de grande valeur. Moisson d'automne a permis aux membres des PFLC de rencontrer des parlementaires et des représentants du gouvernement, d'ancrer les discussions sur les politiques dans les réalités des entreprises agricoles et de nouer des relations pour soutenir les futurs efforts de défense des intérêts. Parmi les priorités soulevées lors de l'événement figurent la nécessité d'un environnement commercial compétitif, d'une réduction du fardeau de la réglementation et d'une main-d'œuvre stable.

Aller de l'avant

Au cours de l'année à venir, les PFLC continueront à veiller à ce que leurs activités de défense des intérêts produisent des résultats concrets pour les producteurs de tout le Canada. La perspective alimentaire guidera chaque question de défense des intérêts des PFLC. Les demandes seront claires et les suivies seront effectuées en temps opportun afin de transformer la reconnaissance récente en action. Nos progrès seront mesurés par les résultats qui renforcent la sécurité alimentaire et font en sorte que les fruits et légumes sains cultivés au Canada arrivent sur les tables canadiennes.



Faire progresser les priorités des producteurs

De nombreuses décisions qui touchent les producteurs sont élaborées par des organismes consultatifs, des comités techniques et des processus qui établissent des lignes directrices sur les normes, la santé des végétaux, la durabilité et le fardeau réglementaire. Le leadership, la participation et la coordination des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) au sein de ces forums garantissent que les discussions et les décisions sont prises dans une perspective alimentaire, qu'elles tiennent compte des réalités des producteurs et qu'elles favorisent un approvisionnement sûr et fiable en fruits et légumes sains cultivés au Canada.

Tables d'engagement sectoriel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Table de l'horticulture

Les PFLC ont fait avancer les priorités des producteurs en participant activement à la Table de l'horticulture, un forum dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) qui réunit l'industrie et le gouvernement afin de traiter des questions de compétitivité, des défis liés à la chaîne d'approvisionnement et des enjeux réglementaires touchant le secteur horticole. Les discussions ont porté sur la main-d'œuvre, la protection des cultures, la durabilité et la recherche - des enjeux qui sont au cœur du programme de plaidoyer des PFLC. La Table a réaffirmé la nécessité d'un accès fiable aux travailleurs étrangers temporaires, de décisions de protection des cultures à usage restreint fondées sur des données scientifiques et de politiques climatiques favorisant l'adaptation plutôt que d'entraîner des coûts supplémentaires. Ces discussions ont appuyé le travail continu des PFLC visant à garantir que les politiques fédérales reflètent les réalités agricoles et renforcent la capacité du Canada à produire des fruits et légumes.

Table sur la réglementation souple

Les PFLC ont participé aux discussions de la Table sur la réglementation souple d'AAC concernant la réduction du fardeau cumulatif de la réglementation et de la consultation. Les PFLC ont souligné que les producteurs font face au défi d'exigences qui se chevauchent et parfois se contredisent en matière de salubrité des aliments, d'étiquetage, d'environnement, de transport et de main-d'œuvre, les coûts de conformité étant entraînés par des systèmes de déclaration multiples et non harmonisés. Par exemple, des données similaires sur les intrants, la consommation d'eau ou les pratiques d'assainissement peuvent être exigées séparément pour les audits de salubrité des aliments, la conformité environnementale et la préparation aux inspections, souvent dans des formats et selon des échéanciers différents.



Les PFLC ont souligné les améliorations concrètes pour rendre les réglementations plus applicables sans abaisser les normes, notamment des directives plus claires et plus uniformes pour l'interprétation et les inspections, une meilleure utilisation des outils numériques pour réduire les déclarations redondantes, une plus grande collaboration avec les partenaires commerciaux partageant les mêmes objectifs, et une meilleure coordination des calendriers et des processus de consultation entre les différents ministères. Les recommandations des PFLC ont par la suite été prises en compte dans le rapport de décembre 2025 du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, qui a recommandé d'utiliser la Table sur la réglementation souple comme principal forum pour cerner et régler les problèmes réglementaires dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Cultivons le Canada

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer le contexte politique global pour les producteurs de fruits et légumes, les PFLC ont continué de collaborer avec la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), notamment en appuyant l'initiative « Cultivons le Canada ». Une coalition de plus de 30 organisations nationales a publié une lettre ouverte demandant au gouvernement fédéral d'adopter une stratégie de croissance coordonnée pour l'agriculture et l'agroalimentaire, y compris l'agriculture autochtone, qui considère la sécurité alimentaire comme une priorité nationale.

L'initiative a défini quatre domaines d'intervention clés :

1. un plan ciblé pour stimuler la croissance durable, les investissements et un approvisionnement stable en main-d'œuvre stable ;
2. une approche réglementaire alignant les mandats des organismes clés sur les objectifs du Canada en matière de sécurité et de compétitivité alimentaires ;
3. une infrastructure de transport et de commerce fiable et moderne permettant de déplacer efficacement les produits périssables ; et
4. des outils de gestion des risques de l'entreprise actualisés qui reflètent la conjoncture climatique et du marché actuelle.

En collaborant avec des partenaires de l'ensemble de la chaîne de valeur, les PFLC ont contribué à s'assurer que les besoins spécifiques du secteur des fruits et légumes étaient reflétés dans cet appel à l'action national, renforçant le message selon lequel soutenir les producteurs est essentiel au maintien d'un approvisionnement sûr et fiable en aliments sains pour les Canadiens.

International Federation of Produce Standards (IFPS) et la durabilité

En 2025, les PFLC ont consolidé leur rôle de leader dans le domaine des normes mondiales pour les fruits et légumes en participant activement à l'International Federation of Produce Standards (IFPS). La Directrice principale des opérations des PFLC a été élue présidente du conseil d'administration de l'IFPS, renforçant ainsi la voix du Canada dans les discussions internationales sur la salubrité des aliments, les normes mondiales, la durabilité et l'harmonisation réglementaire. La durabilité est demeurée un thème central en 2025, l'IFPS soulignant les efforts coordonnés de l'industrie pour améliorer l'harmonisation des rapports et des audits en matière de durabilité. Les PFLC collaborent avec le président du comité sur la durabilité de l'IFPS pour examiner l'applicabilité et la transférabilité des cadres de durabilité axés sur les produits de base pour l'ensemble du secteur canadien des fruits et légumes. L'exploration de nouveaux modèles, tels que la Potato Sustainability Alliance et la plateforme Cropwise de Syngenta, pourrait offrir des solutions pour alléger le fardeau de déclaration des producteurs.

Profils des cultures

Depuis 2011, en partenariat avec le Centre de lutte antiparasitaire (CLA) d'AAC, les PFLC coordonnent la révision et la mise à jour des profils des cultures. Les profils de culture nationaux élaborés par le CLA sont des documents en ligne qui fournissent un aperçu de l'état des ravageurs et des pratiques actuelles de production et de lutte antiparasitaire disponibles pour une culture ou un groupe de cultures. Les profils guident non seulement l'établissement des priorités pour les équipes chargées de la réduction des risques liés aux pesticides et des pesticides à usage limité au Centre antiparasitaire, mais servent aussi de ressource pour Santé Canada et l'ensemble de l'industrie.

Sous la direction des PFLC, chaque profil des cultures fait l'objet d'une mise à jour approfondie tous les quatre ans. Dans le cadre de ce processus, des informations détaillées sur la présence de ravageurs, sur l'utilisation de pratiques de lutte intégrée et sur les enjeux de la lutte antiparasitaire pour les producteurs sont recueillies auprès des parties prenantes dans les principales provinces productrices de chaque culture. Le rôle des PFLC dans la coordination de ces mises à jour joue un rôle clé dans l'effort continu pour fournir des informations actuelles et pratiques, contribuant à l'avancement de stratégies de lutte antiparasitaire durables et efficaces au sein du secteur agricole.

Pour accéder les profils des cultures, visitez le site web <https://fvgc.ca/fr/profils-de-cultures/> des PFLC et consultez la rubrique Profils des cultures sous la rubrique Aperçu du secteur.

Au cours de l'année 2025, les PFLC ont collaboré avec le CLA et l'industrie pour mettre à jour les profils des cultures suivants :

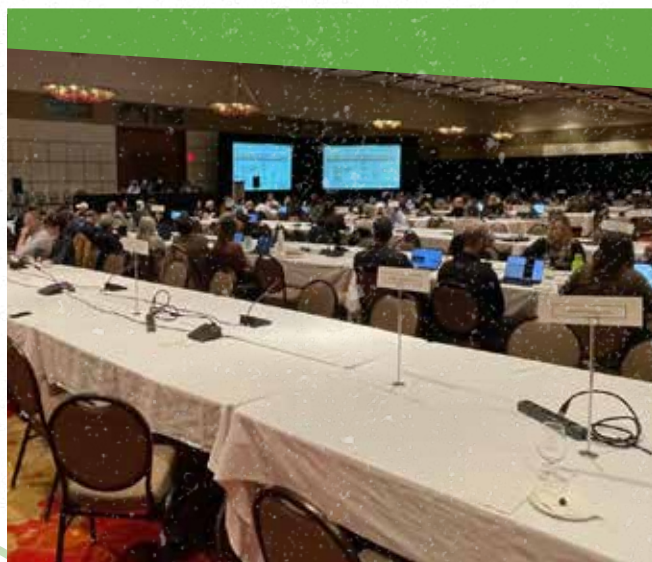
- Pomme
- Cerise (douce et acide)
- Canneberge
- Raisin
- Pêche
- Poire
- Framboise
- Fraise

Les PFLC se réjouissent de poursuivre leur partenariat avec le Centre de lutte antiparasitaire d'AAC jusqu'en 2027.

Organisation nord-américaine pour la protection des végétaux (NAPPO)

La North American Plant Protection Organization (NAPPO) est un forum permettant aux secteurs public et privé du Canada, des États-Unis et du Mexique de collaborer à la protection régionale des végétaux et de l'environnement, bien que facilitant simultanément la sécurité des échanges commerciaux.

En tant que membre du groupe d'experts de la NAPPO sur Tuta absoluta, les PFLC ont fourni leur expertise aux côtés de représentants scientifiques, techniques et d'autres représentants de l'industrie des trois pays membres de la NAPPO. Le projet du groupe d'experts a permis de définir comment les pays membres



de la NAPPO devraient se préparer à la menace que représente Tuta absoluta, dans le but d'élaborer un plan d'intervention pour faciliter les échanges commerciaux si le ravageur s'établissait en Amérique du Nord.

Atelier sur l'établissement des priorités de lutte antiparasitaire pour pesticides à usages limités du Centre de lutte antiparasitaire (CLA)

Le 23e atelier annuel national sur l'établissement des priorités de lutte antiparasitaire s'est tenu à Gatineau (Québec) en mars 2025. Cette collaboration entre le CLA d'AAC, les PFLC et l'Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association (OFVGA) permet au secteur d'établir des priorités de recherche qui soutiennent directement la fourniture de nouveaux outils de protection des cultures aux producteurs. Cet événement permet aux producteurs, aux chercheurs, aux organismes de réglementation et aux intervenants de l'industrie de toute l'Amérique du Nord de se sensibiliser aux nouveaux défis liés aux ravageurs des cultures, tout en collaborant pour trouver des solutions efficaces et appropriées. L'atelier d'établissement des priorités 2026 se tiendra les 24 et 25 mars 2026 à Gatineau, au Québec.

Conseil canadien de la santé des végétaux

Le Conseil canadien santé des végétaux (CCSV) est un organisme de coordination national qui réunit l'industrie, le milieu universitaire et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de renforcer le système de santé des végétaux du Canada. Par leur participation continue, les PFLC s'assurent que les priorités des producteurs de fruits et légumes sont reflétées dans les discussions nationales sur les politiques, la planification et la coordination en matière de santé des végétaux.

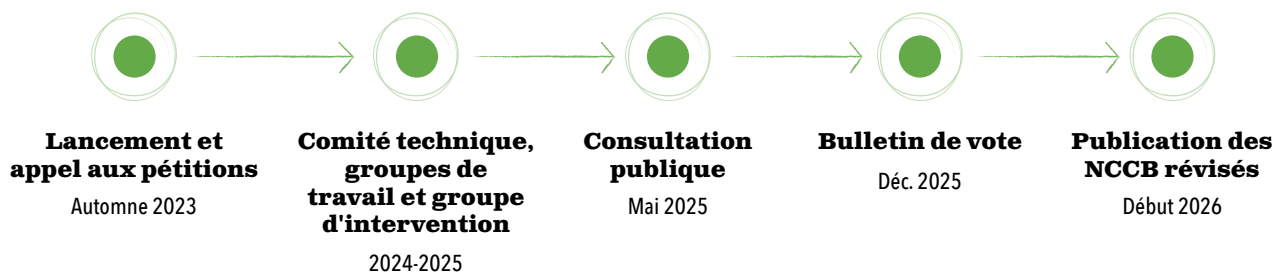
En tant que membre du conseil d'administration du CCSV, les PFLC ont participé à l'élaboration et au lancement du nouveau plan stratégique quinquennal du CCSV, lequel s'appuie sur une mobilisation des partenaires afin d'établir une orientation claire et axée sur l'action pour guider les travaux de l'organisation jusqu'en 2029. Les groupes de travail originaux - Biosécurité, Intervention d'urgences et Surveillance - ont été réalignés autour d'initiatives qui reflètent mieux l'évolution des risques et des priorités du système de santé des végétaux du Canada.

La valeur ajoutée pour les membres est renforcée par l'intégration continue du Système canadien d'information sur la santé des végétaux (SCISV) dans ses opérations. Le SCISV est une plateforme numérique développée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui soutient l'analyse des risques de biosécurité, la surveillance environnementale, la collaboration et la cartographie de l'expertise - facilitant le partage d'informations et la collaboration dans l'ensemble du secteur de la santé des végétaux.

Examen des normes sur la culture biologique

Les Normes canadiennes sur la culture biologique (NCCB) sont le pilier de la production et du commerce des produits biologiques certifiés et s'intègre dans le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC). Le processus d'examen et ses modifications reflètent une volonté de tendre vers la modernisation et de prise de décision fondée sur des données scientifiques.

Tous les cinq ans, les normes sont révisées et les parties prenantes du secteur biologique sont invitées à soumettre des demandes de modification. Le processus d'examen, lancé à l'automne 2023, est dirigé par l'Office des normes générales du Canada (ONGC) et géré par la Fédération biologique du Canada (FBC). Les PFLC sont des membres votants du Comité technique de l'agriculture biologique de l'ONGC et ont contribué au Groupe d'étude pour les cultures en serre ainsi qu'à diverses occasions pour représenter les intérêts des producteurs de fruits et légumes biologiques.



Les PFLC ont soulevé des objections tout au long du processus, soulignant que les modifications proposées ne répondent pas aux préoccupations des membres et des producteurs concernant le manque de prise de décision fondée sur des données scientifiques et la nécessité de prendre en compte les coûts de production et les impacts commerciaux.



● Groupes de travail principaux

Compétitivité commerciale

Les changements géopolitiques survenus au sud de la frontière au début de l'année 2025 ont entraîné des modifications rapides de l'accès au marché et de la fixation des prix. Alors que les pressions des tarifs douaniers se sont intensifiées au printemps, les PFLC ont augmenté leur intervention en faveur de l'amélioration des programmes de gestion des risques de l'entreprise. L'évolution rapide de l'accès au marché et de la fixation des prix a révélé à quel point les programmes actuels

protègent mal les producteurs contre les pertes soudaines de revenus lorsque les conditions changent. Cette lacune a été un message central des PFLC lors du Sommet économique Canada-États-Unis, qui s'est tenu à Toronto en février 2025. Les PFLC ont souligné que les producteurs de denrées périssables ont besoin d'outils adaptés à la rapidité des chocs du marché moderne, et que des programmes plus solides réduisent la volatilité et favorisent un approvisionnement intérieur plus stable.

Rapport sur la gestion des risques de l'entreprise

Les PFLC ont mené un examen détaillé de l'ensemble des outils de gestion des risques de l'entreprise actuels, notamment Agri-stabilité, Agri-protection, Agri-investissement, Agri-relance et le Programme de paiements anticipés, ainsi que des outils provinciaux tels que le Programme d'autogestion des risques de l'Ontario. Les membres du groupe de travail ont fait part de l'expérience des producteurs, d'exemples régionaux et de points de vue spécifiques aux produits de base, qui ont permis de déterminer les domaines dans lesquels la couverture ne reflète ni les réalités des cultures périssables et de la production tout au long de l'année ni la manière dont des paiements lents ou limités influencent les décisions des entreprises. Ce travail a culminé dans le rapport des PFLC de mars 2025, intitulé *Des mesures extraordinaires pour des temps inédits*, qui présente des arguments clairs en faveur du passage de la gestion traditionnelle des risques de l'entreprise à la gestion et à l'atténuation des risques de l'entreprise (GARE), avec des outils qui aident les producteurs à gérer les risques de manière plus efficace et plus proactive.

Le rapport est devenu le fondement de la défense des intérêts des PFLC en faveur de la GRE pour le reste de l'année. Il a fourni un point de référence commun au groupe de travail, au personnel des PFLC, et aux membres lors de leurs contacts avec les parlementaires, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, et les partenaires du secteur, et il a permis d'attirer l'attention des médias nationaux sur les lacunes des filets de sécurité actuels. Les PFLC ont utilisé les recommandations du rapport lors de réunions, de soumissions, et de commentaires publics pour montrer que des outils modernes et prévisibles de gestion

● Groupe de travail de gestion des risques de l'entreprise

Cette année a clairement démontré à quel point les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sont étroitement liés à la sécurité alimentaire. Les ruptures d'approvisionnement, l'incertitude des tarifs douaniers et les conditions météorologiques extrêmes ont mis en évidence les lacunes des outils fédéraux et provinciaux. L'ensemble des programmes d'assurance actuels n'a pas été conçu pour faire face à la vitesse ou à l'ampleur des chocs qui affectent les cultures périssables, et ces limites ont exercé une pression sur les producteurs et le système alimentaire. Les producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont plaidé tout au long de l'année pour démontrer comment des filets de sécurité plus solides et plus prévisibles favorisent un approvisionnement stable en fruits et légumes frais pour les Canadiens.

et d'atténuation des risques commerciaux sont essentiels à la sécurité alimentaire du Canada et à la résilience de la production nationale de fruits et légumes.

L'élan du plaidoyer

Les élections fédérales du printemps ont marqué un tournant pour le plaidoyer des PFLC. Les PFLC ont élaboré un document de revendications politiques intitulé *Cultiver la résilience*, qui incluait un appel à des programmes de GRE modernes et prévisibles; cet appel a été repris dans les programmes de plusieurs partis. Dans son programme électoral, le Parti libéral s'était engagé à rétablir les filets de sécurité agricoles et cet engagement a été réaffirmé après les élections. La nécessité de soutenir les producteurs agricoles a également été reconnue dans le discours du Trône.

Au cours de l'année, les programmes de GRE sont devenus un élément central de la défense des intérêts des PFLC, et renforcent le message selon lequel la sécurité alimentaire repose sur des outils de soutien solides et proactifs. En retour, la GRE a reçu une attention accrue dans les discussions sur les politiques fédérales.

Malheureusement, le budget 2025 ne comprenait pas de changements substantiels à la conception ou au calendrier du programme de la GRE. Les commentaires des membres et les consultations des producteurs ont renforcé les arguments en faveur d'activités de défense des intérêts continues et ciblées visant à garantir que des filets de sécurité modernes et prévisibles pour les cultures périssables soient pris en compte dans les plans budgétaires et les décisions politiques à venir.

Regard vers l'avenir

Les PFLC continueront à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il tienne les engagements qu'il a pris pendant les élections. La priorité restera d'apporter des améliorations tangibles à la conception et aux délais du programme de GRE. Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), c'est-à-dire le cadre stratégique actuel pour l'agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, est en vigueur jusqu'au 31 mars 2028. Alors que les gouvernements commencent à façonner le cadre politique qui suivra le PCA durable, les PFLC collaboreront avec leurs membres pour développer des positions claires qui reflètent les réalités de la production de fruits et légumes, notamment la nécessité d'une suite plus réactive de gestion des risques de l'entreprise. Cet

engagement se concentrera sur la modernisation du soutien aux cultures périssables et sur le développement d'outils fondés sur l'atténuation qui réduisent les pertes avant qu'elles ne se produisent.

Les PFLC continueront à collaborer avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour combler les lacunes en matière de couverture, améliorer les délais de paiement, et harmoniser les positions fédérales et provinciales avec les changements apportés aux programmes. Des améliorations régulières dans toutes les administrations seront essentielles pour les producteurs qui dépendent d'aides prévisibles.

« La sécurité alimentaire dépend d'outils de gestion des risques commerciaux qui fonctionnent pour les cultures périssables. Pour rester compétitifs et résister aux pertes liées au climat, les producteurs ont besoin de programmes modernes et prévisibles, ainsi que d'outils d'atténuation plus puissants qui réduisent les risques avant qu'ils ne portent atteinte à l'approvisionnement intérieur. »

Catherine Lessard | Présidente
Groupe de travail de gestion des risques de l'entreprise

● Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC)

Cette année a été marquée par une augmentation des activités de défense des intérêts en faveur du groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC). L'année civile 2025 a été marquée par plusieurs évolutions importantes pour le secteur des fruits et légumes, notamment l'annonce par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) d'une pause dans son projet de recouvrement des coûts et d'un recul par rapport à une proposition visant à élargir des critères d'évaluation environnementale non éprouvés. Tout au long de l'année, les PFLC ont souligné l'importance des décisions réglementaires qui prennent en compte les impacts en aval sur les producteurs et l'approvisionnement sûr et fiable en fruits et légumes sains cultivés au Canada. Cette orientation s'est reflétée dans l'engagement pris par le Parti libéral dans son programme électoral de modifier le mandat de l'ARLA afin de garantir la prise en compte de la sécurité alimentaire dans le processus décisionnel en matière de réglementation. Les sections ci-dessous présentent les principales priorités du GCPC pour 2025 et les progrès réalisés dans chaque domaine.

Programme des pesticides à usage limité (PPUL)

Lors de l'assemblée générale annuelle 2025 des PFLC, le rétablissement de la capacité du Programme de pesticides à usage limité (PPUL) du Centre de lutte antiparasitaire (CLA) a été officiellement établi comme une priorité de défense des intérêts pour les PFLC. Les PFLC ont fait de cette question une priorité dans leurs demandes électorales pour 2025 et ont

discuté de ce sujet avec des partenaires de l'industrie au moyen du groupe de travail et table ronde sur l'industrie horticole et la protection des cultures, ainsi qu'avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Les PFLC ont également bien accueilli l'audit de 2025 du PPUL réalisé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), qui a réitéré les appels à l'action précédents en faveur d'une augmentation des ressources. Puisque le budget de 2025 prévoit une réduction de 15 % des dépenses d'AAC au cours des trois prochaines années et la planification initiale du prochain Cadre stratégique pour l'agriculture, les PFLC continueront à plaider en faveur d'un financement durable à long terme des programmes du CLA.

Réforme réglementaire

Grâce à un engagement régulier avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires, la protection des cultures a été au premier plan des activités de défense des intérêts en faveur de la réduction et de la réforme des formalités administratives. Les PFLC ont effectué une présentation devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI) de la Chambre des communes, plaidant en faveur d'une réforme réglementaire à l'ARLA et de la nécessité pour le Canada d'adopter rapidement les nouvelles technologies, dont les drones. Le fossé technologique qui se creuse entre le Canada et les États-Unis, et son impact global sur la compétitivité du secteur, a également été au centre des activités fédérales de défense des intérêts des PFLC.

Les PFLC ont accueilli favorablement le rapport d'AGRI de décembre 2025 sur la réforme réglementaire, qui fait écho aux priorités des producteurs pour un système de protection des cultures qui soit opportun, transparent, et fondé sur la science et les impacts du monde réel. Le rapport demande que l'ARLA tienne mieux compte des impacts économiques, de la sécurité alimentaire, et du coût des denrées alimentaires, tout en maintenant des résultats solides en matière de santé et



de sécurité. Il a souligné la nécessité d'améliorer les délais de réglementation, la transparence et la responsabilité.

Appliquer une perspective alimentaire à l'ARLA

La nécessité d'appliquer une perspective alimentaire à la prise de décision dans l'ensemble du gouvernement a été un thème central de la défense des intérêts des PFLC et a été reconnue dans le programme électoral de 2025 du gouvernement libéral. Malgré l'enthousiasme initial et la mention explicite dans le programme d'une perspective alimentaire à l'ARLA, le gouvernement fédéral ne s'est pas encore engagé à modifier le mandat de l'ARLA. Les PFLC ont continué à militer vigoureusement en faveur de ce changement important et s'appuieront sur les recommandations du rapport 2025 d'AGRI sur la réforme réglementaire en 2026.

Fourniture de nouveaux outils de protection des cultures

Les PFLC n'ont jamais cessé de demander au gouvernement d'allouer des ressources supplémentaires pour soutenir le secteur des fruits et légumes. Ces efforts ont entraîné une légère reprise de l'activité pour les enregistrements de la catégorie A et les extensions mineures de l'étiquetage des utilisations qui nécessitent une nouvelle catégorie de site d'utilisation. Il reste cependant beaucoup à faire pour répondre aux besoins actuels du secteur des fruits et légumes. Par exemple, le programme d'homologation d'urgence continue de faire l'objet d'une demande sans précédent, et le financement des programmes liés à la collecte de données réelles reste inconnu.

Réévaluations et examens spéciaux

De nombreuses décisions de réévaluation et d'examen spécial ont été retardées. Les décisions qui ont été publiées comprenaient des modifications modestes des mesures d'atténuation et des étiquettes.

La suppression proposée par le budget 2025 des exigences en matière d'examen cyclique, ainsi que les premières mesures prises par l'ARLA pour moderniser ses pratiques commerciales, sont susceptibles de déboucher sur de réels progrès. Les PFLC resteront activement engagés pour s'assurer que ces changements se transforment en avantages clairs et pratiques pour les producteurs.

Regard vers l'avenir

Garantir un accès rapide à une gamme plus large d'outils de protection des cultures reste une priorité pour le secteur, et les PFLC et le GCPC continueront à faire avancer ces priorités en partenariat avec le gouvernement et les partenaires de l'industrie.

Puisque le cadre de l'ARLA pour l'utilisation des drones est attendu au début de 2026, les PFLC sont bien placés pour influencer la prochaine phase de changement des politiques et des règlements. Tout au long de l'année 2026, les PFLC continueront à faire pression pour obtenir des décisions qui tiennent compte des impacts en aval sur les producteurs et la sécurité alimentaire lorsque les produits de protection des cultures sont annulés ou volontairement retirés du marché.

« Les PFLC et le GCPC ont réalisé de réels progrès en 2025 en plaçant le point de vue de l'ARLA sur l'alimentation à l'ordre du jour national. Ensuite, nous devons poursuivre sur notre lancée et garantir un accès rapide aux outils dont les producteurs ont besoin pour rester compétitifs. »

Chris Duyvelshoff | Président
Groupe consultatif sur la protection des cultures

● Groupe de travail sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique

En 2025, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont continué à appliquer une perspective alimentaire aux décisions sur l'énergie et l'environnement qui déterminent si les producteurs peuvent continuer à assurer un approvisionnement sûr et fiable de fruits et légumes sains et sûrs cultivés au Canada. Bien que ce dossier s'arrime à d'autres priorités de défense des intérêts, deux résultats se sont distingués cette année, reflétant les principales préoccupations soulevées directement par les producteurs et se traduisant par des changements mesurables de la part du gouvernement.

Tarifification fédérale du carbone pour les consommateurs

Le premier ministre Carney a annoncé la suppression de la tarification du carbone pour les consommateurs, à compter du 1er avril 2025. Les PFLC ont bien accueilli cette décision, qui constitue un résultat majeur en matière de défense des intérêts. Les PFLC ont demandé la suppression de la tarification du carbone pour les consommateurs depuis son introduction, et ont souligné qu'elle augmentait les coûts des intrants essentiels sans améliorer la compétitivité ou renforcer la sécurité alimentaire. L'impact a été particulièrement important pour les producteurs en serre, pour qui l'augmentation des coûts de l'énergie peut avoir un impact direct sur la viabilité. Les PFLC ont également souligné que la tarification du carbone pour les consommateurs rendait plus difficile pour certains opérateurs d'investir dans les améliorations de l'efficacité énergétique que le gouvernement voulait encourager. Bien que cette décision ait supprimé la tarification du carbone pour les consommateurs, les PFLC continueront à surveiller la manière dont la tarification

du carbone s'applique aux entreprises de serres dans le cadre du système fédéral de tarification fondé sur le rendement, et militera afin que les producteurs de fruits et légumes, dont les exploitants de serres, ne soient pas soumis à des politiques qui nuisent à la production tout au long de l'année.


Registre fédéral sur les plastiques

Les PFLC sont aussi fortement intervenus dans le Registre fédéral sur les plastiques, en commençant par les consultations de la phase 2 en juillet. Les PFLC ont évalué la manière dont les exigences proposées en matière de rapports s'appliqueraient à l'ensemble du secteur des fruits et légumes et ont identifié les charges administratives et opérationnelles importantes pour les producteurs, les emballeurs, et d'autres acteurs de la chaîne de valeur. Les membres ont souligné que le registre ferait double emploi avec les obligations de déclaration et les programmes de gestion provinciaux actuels, tout en exigeant des données détaillées au niveau des produits dans des chaînes d'approvisionnement complexes. Les PFLC ont fait part de ces préoccupations dans des soumissions officielles, notamment dans le cadre de l'Examen fédéral du fardeau administratif, et ont demandé que le programme soit suspendu. À la fin de l'année 2025, le gouvernement fédéral a confirmé que les phases 2 et 3 seraient suspendues dans l'attente d'une nouvelle consultation, reflétant ainsi bon nombre des préoccupations soulevées par les PFLC. La phase 1 reste en vigueur et un avis modifié devrait être publié dans la partie I de la *Gazette du Canada* en 2026.

Regard vers l'avenir

En 2026, les PFLC continueront de cibler le Registre sur les plastiques alors que d'autres horaires de consultation et des exigences révisées prennent forme. La priorité reste claire : tout cadre fédéral d'établissement de rapports doit refléter les réalités de la production alimentaire et éviter de dupliquer les systèmes actuels de manière à alourdir la charge administrative sans améliorer les résultats en matière d'environnement.

Les membres reconnaissent également de manière plus explicite que les politiques sur l'environnement, l'énergie, et le climat chevauchent de plus en plus chaque priorité de défense des intérêts des PFLC, notamment la compétitivité commerciale, l'investissement dans les serres, la protection des cultures, la gestion des risques de l'entreprise et la main-d'œuvre. Au cours de l'année à venir, les PFLC renforceront la collaboration entre



les groupes de travail afin que les exigences environnementales et les politiques sur l'énergie soient évaluées de manière uniforme dans une perspective alimentaire et abordées à un stade précoce, avec une contribution coordonnée des membres de tout le pays.

« Les politiques sur l'environnement et l'énergie ne peuvent pas être élaborées en vase clos. Cette année, nous avons insisté sur l'adoption de règles pratiques dans une perspective alimentaire, en commençant par la réduction des formalités administratives inutiles telles que le Registre fédéral sur les plastiques. »

Jan VanderHout | Président
Groupe de travail sur l'énergie,
l'environnement et le changement
climatique

● Groupe de travail sur les normes de l'industrie et de la salubrité des aliments

En 2025, les normes industrielles et les décisions politiques en matière de salubrité des aliments ont façonné le mode de fonctionnement des producteurs, la circulation transfrontalière des produits et la confiance des consommateurs envers les aliments présents sur les étagères canadiennes. Tout au long de l'année, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont concentré leurs efforts sur la défense des normes, des règles de classement, et des exigences réglementaires, afin qu'elles soient pratiques, fondées sur la science et adaptées aux réalités de la production de denrées périssables. Ce travail a permis de protéger la fiabilité du système alimentaire au cours d'une année marquée par des pressions commerciales, des changements réglementaires et une attention particulière portée par le public à la sécurité alimentaire.

Exigences concernant les catégories, l'étiquetage et les contenants normalisés

En octobre 2025, le gouvernement du Canada a approuvé des changements au Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, en ce qui concerne les fruits et légumes frais. Ce résultat est le fruit d'un travail de défense des intérêts soutenu de la part des PFLC et de ses membres et constitue une étape importante vers la modernisation du cadre canadien en matière de classement, d'étiquetage et d'exigences relatives aux contenants normalisés. Les modifications harmonisent les règles essentielles et les pratiques actuelles du marché, et réduisent la charge réglementaire pour les producteurs et les

emballeurs tout en maintenant des garanties qui soutiennent un commerce équitable et uniforme.

L'un des principaux changements consiste à retirer de la réglementation la plupart des exigences en matière de classement des fruits et légumes frais pour les intégrer dans une norme gérée par la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC). Cela permet aux experts de mettre à jour les notes plus rapidement, tout en conservant l'autorité juridique des normes. Les pommes, les oignons et les pommes de terre resteront pour l'instant sous la surveillance de l'ACIA et seront transférés une fois que les inquiétudes liées au commerce se seront dissipées. Les mises à jour pratiques comprennent des ajustements aux spécifications et tolérances de qualité, aux options d'emballage et de taille, aux formats de contenants et aux éléments d'étiquetage requis. Il convient de noter que le classement n'est plus obligatoire pour les produits destinés à la fabrication, à la transformation ou à la conservation, tandis que les exigences relatives aux contenants normalisés continuent de s'appliquer et que les protections actuelles restent en place.

« La modernisation des catégories et de l'étiquetage a constitué une avancée significative cette année. Les PFLC ont contribué à obtenir des changements qui reflètent les pratiques réelles du marché, réduisent les charges inutiles, et protègent toujours un commerce équitable et cohérent. »

Jody Mott | Présidente
Groupe de travail sur les normes de l'industrie et de la salubrité des aliments

Les PFLC ont collaboré étroitement avec leurs membres tout au long du processus de consultation afin d'évaluer les impacts et de fournir à l'ACIA des informations détaillées sur le secteur. Après l'approbation des changements, les PFLC ont continué à collaborer avec l'ACIA et les partenaires du secteur pour soutenir une orientation claire et une mise en œuvre harmonieuse, en aidant à garantir que les producteurs recevront une interprétation cohérente au fur et à mesure que les outils et les références d'importation sont mis à jour.

Tendances en matière d'inspection transfrontalière

Les tendances transfrontalières en matière de salubrité et d'inspection des aliments ont également nécessité une attention soutenue en 2025. Les membres ont fait état d'une augmentation des inspections transfrontalières et d'une application incohérente des exigences à de multiples points d'entrée. Les PFLC ont fait part de ces préoccupations aux fonctionnaires et ont souligné que les inspections imprévisibles et les retards posaient de sérieux risques pour les produits périssables. Les PFLC ont renforcé la nécessité de pratiques d'inspection cohérentes et uniformes, fondées sur des données scientifiques, qui protègent la salubrité des aliments sans nuire aux flux commerciaux ou à l'intégrité des produits.

Regard vers l'avenir

Au cours de l'année à venir, les PFLC se concentreront sur la mise en œuvre et l'interprétation des modifications apportées par l'ACIA en matière de classement et d'étiquetage, afin de s'assurer que les résultats restent positifs pour les producteurs. Les PFLC continueront également à accorder de l'attention à la salubrité des aliments, à la cohérence des inspections et aux pressions exercées par les vérifications de durabilité.

En 2026, les PFLC examineront les pressions croissantes exercées par les membres en matière de vérification et de rapports sur le développement durable, dont la duplication et le manque d'harmonisation entre les détaillants et les administrations. Les PFLC utiliseront ces informations pour soutenir des approches plus harmonisées qui reconnaissent les systèmes actuels et réduisent les charges inutiles pour les producteurs.

Ce travail consistera notamment à plaider en faveur de normes harmonisées, de pratiques d'inspection prévisibles et de la reconnaissance des systèmes actuels. En continuant à lier les décisions relatives aux normes et à la salubrité des aliments aux réalités de la production, les PFLC contribueront à faire en sorte que le cadre réglementaire du Canada soutienne un système alimentaire résilient, compétitif et sûr.

Classement – Ce qui a changé

- **Incorporation par renvoi** : La plupart des exigences relatives au classement des fruits et légumes frais (FLF) feront l'objet d'une transition vers un document maintenu par la DRC et incorporé par référence.
- **Produits alimentaires conservés par l'ACIA** : Les pommes, les oignons et les pommes de terre continueront de relever de l'ACIA pour le moment.
- **Concombres** : La longueur minimale requise pour les concombres sans pépins de serre no 1 du Canada a été modifiée pour passer à 254 mm (10 pouces).
- **Flux de transformation** : Le classement n'est plus obligatoire pour les fruits et légumes frais destinés à la fabrication, à la transformation ou à la conservation. Les tailles des contenants normalisés restent inchangées; les contenants non standards doivent toujours faire l'objet d'une exemption ministérielle, de sorte que les protections existantes pour les producteurs sont maintenues.
- **Autres exigences** : Les exigences phytosanitaires et les exigences relatives à la taille standard des contenants restent inchangées.

Étiquetage – Ce qui a changé

- **Hauteur minimale des caractères** : Les informations obligatoires sur l'étiquette doivent être d'au moins 1,6 mm pour les fruits et légumes frais préemballés destinés aux consommateurs et aux non-consommateurs.
- **Désignations de calibre** : Désormais facultatif, sauf si la désignation de la taille fait partie du nom de catégorie.
- **Quantité nette** : La quantité nette peut être déclarée en poids, en volume ou en nombre – utilisez l'unité qui correspond le mieux au produit/à l'emballage (p. ex., les baies en poids, les tomates cerises en volume, les pommes entières en nombre).
- **Exemption** : La quantité nette n'est pas requise lorsqu'une bande est utilisée ou lorsque six unités ou moins sont vendues dans un emballage transparent.
- **Emballage protecteur transparent** : Les produits dans un emballage ou un sac protecteur transparent (p. ex., les concombres anglais emballés) sont considérés comme « non emballés » et ne sont pas soumis à l'obligation d'étiquetage.

● Main-d'œuvre

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée a continué d'influencer la capacité des producteurs de fruits et légumes à planifier, planter et récolter tout au long de 2025. Les producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont mis l'accent sur la protection du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et ont souligné le lien entre une main-d'œuvre fiable et la sécurité alimentaire nationale.

Nouveau programme de main d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson

En 2025, en collaboration avec la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), les PFLC ont préparé des soumissions aux consultations fédérales sur les changements proposés aux programmes de main-d'œuvre agricole. Ces soumissions portaient sur les changements proposés, notamment les permis de travail spécifiques à un secteur d'activité, les exigences en matière de transport et les responsabilités en matière de coûts, les salaires et les déductions, et l'accès aux soins de santé pour les travailleurs étrangers temporaires. Ce travail a permis de s'assurer que les discussions sur la conception du programme étaient fondées sur les réalités des entreprises et reflétaient le besoin de stabilité, d'équité, et de prévisibilité tant pour les producteurs que pour les travailleurs. Les PFLC ont rappelé que les décisions en matière de politiques sur la main-d'œuvre ont une incidence directe sur la viabilité des entreprises agricoles et que la capacité du Canada à produire des denrées alimentaires doit être envisagée sous la perspective de l'alimentation.

Défense des intérêts de la main-d'œuvre

Pendant la campagne électorale fédérale, les PFLC ont inclus l'accès en temps opportun à une main-d'œuvre qualifiée et fiable comme l'une des cinq priorités nécessaires pour protéger

la sécurité alimentaire, dans son document de demande de politiques, Cultiver la résilience. Les PFLC ont utilisé les expériences des producteurs et des exemples opérationnels pour illustrer le fait que les cultures périssables ne peuvent pas être plantées, récoltées ou expédiées sans une main-d'œuvre assurée.

Lorsque le PTET est devenu un point d'ignition politique national en septembre, certains politiciens fédéraux suggérant la fin du programme, les PFLC ont répondu publiquement et directement : sans voies fiables, équitables et efficaces pour embaucher des travailleurs internationaux, la capacité du Canada à cultiver, récolter et fournir des fruits et légumes frais est mise en péril. Les activités de défense des intérêts des PFLC ont permis de maintenir les besoins en main-d'œuvre particuliers de l'horticulture au premier plan du débat politique. Par conséquent, au cours de l'automne, même les appels à la suppression du PTET dans son ensemble ont reconnu la nécessité d'un volet de main-d'œuvre agricole indépendant.

Une main-d'œuvre stable était l'une des trois priorités des politiques mises en avant lors du congrès annuel Moisson d'automne des PFLC, un événement de défense des intérêts organisé conjointement avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL). Les PFLC ont plaidé en faveur de délais de traitement prévisibles, d'inspections uniformes et d'une administration du programme qui tienne compte des réalités de la production de fruits et légumes, soumise à des contraintes de temps.

En 2023, l'agriculture employait 79 734 travailleurs étrangers temporaires sur 280 798 salariés, soit environ 28 % de la main-d'œuvre, mais on estime que 28 200 emplois n'ont pas été pourvus, ce qui souligne l'ampleur du défi.

Budget 2025

À la suite des activités de défense des intérêts continues menées par les PFLC, le budget fédéral 2025 a éliminé la taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU) à partir de 2025. Par conséquent, aucune TLSU ne serait dûe ni aucune déclaration de TLSU ne serait exigée en 2025 ou au cours des années suivantes. Les PFLC ont plaidé pour la suppression de la TLSU depuis son introduction, car elle créait des formalités inutiles pour les producteurs qui fournissent un logement aux travailleurs étrangers temporaires.

Regard vers l'avenir

Les PFLC continueront à défendre le maintien du PTAS et du PTET afin de s'assurer qu'ils restent prévisibles et transparents, et qu'ils répondent aux besoins des travailleurs et des producteurs. Les PFLC discuteront avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les récents engagements en matière de main-d'œuvre agricole se transforment en améliorations pratiques des programmes visant à soutenir la production alimentaire nationale.

Les PFLC chercheront à obtenir des directives plus claires sur les exigences en matière de logement et plaideront en faveur d'une réduction de la charge administrative qui ralentit les processus d'embauche. Il s'agira notamment de poursuivre l'engagement avec les fonctionnaires pour s'assurer que les futures règles sont réalisables, uniformes et adaptées aux réalités de la production saisonnière. Les PFLC continueront également à souligner les points forts des programmes actuels, notamment les relations de longue date entre les travailleurs et les employeurs, et les excellents résultats obtenus en matière de conformité dans l'ensemble du secteur.

Les PFLC examinent également si une analyse supplémentaire du calendrier des travailleurs saisonniers et de leurs déplacements au sein du secteur pourrait permettre des discussions plus éclairées sur l'efficacité du programme. Les PFLC collaboreront avec des partenaires nationaux, notamment WALI, F.A.R.M.S. et FERME, pour mener des activités de défense des intérêts coordonnées auprès des parlementaires sur le fait que la sécurité de la main-d'œuvre est essentielle à la sécurité alimentaire.

Dorénavant, les PFLC continueront à souligner que sans un accès fiable à des travailleurs qualifiés et dévoués, le Canada ne peut pas maintenir l'approvisionnement fiable en fruits et légumes frais dont dépendent les consommateurs. Le renforcement



des programmes de main-d'œuvre est essentiel pour soutenir les producteurs, les communautés rurales et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire pour les Canadiens.

« La sécurité de la main-d'œuvre garantit la sécurité alimentaire. Sans un accès fiable à des travailleurs saisonniers qualifiés, les producteurs ne peuvent pas planter, récolter, ou expédier des cultures périssables, et l'approvisionnement du Canada en fruits et légumes est mis en péril. »

Beth Connery | Présidente
Groupe de travail sur la main-d'œuvre

● Groupe de travail du commerce et de la mise en marché

En 2025, les conditions du commerce et du marché canadiens ont été marquées par la volatilité plutôt que par les cycles habituels. L'évolution des menaces sur les tarifs douaniers, les premiers signaux concernant la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) de 2026, et la pression continue sur le marché national de la vente au détail ont créé de l'incertitude pour les producteurs, qui comptent sur un accès stable aux États-Unis et sur des conditions de marché prévisibles dans leur pays. Dans ce contexte, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont concentré leurs efforts pour protéger l'accès au marché, renforcer l'importance de règles frontalières prévisibles, et faire en sorte que les décisions en matière de commerce et de marketing soutiennent un approvisionnement sûr et fiable en fruits et légumes sains cultivés au Canada.

Compétitivité commerciale

L'année a commencé dans l'incertitude quant aux projets de tarifs douaniers américains sur les fruits et légumes frais canadiens. Les PFLC ont suivi de près l'évolution de la situation, évalué l'impact potentiel sur les producteurs, et fourni une analyse rapide aux responsables gouvernementaux. Puisque plus de 90 % des exportations canadiennes de fruits et légumes sont destinées aux États-Unis, les PFLC ont fait valoir auprès du gouvernement fédéral que les tarifs douaniers perturbent les chaînes d'approvisionnement nord-américaines hautement intégrées et mettent en péril les exportations de produits cultivés au Canada, dont la valeur annuelle s'élève à 4,4 milliards de dollars. Les PFLC ont souligné que l'instabilité commerciale réduirait la prévisibilité pour les producteurs et augmenterait les coûts tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce

qui aurait des conséquences sur l'accessibilité des denrées alimentaires et la résilience du secteur.

Alors que les discussions sur les tarifs douaniers s'intensifiaient, les PFLC ont proposé aux fonctionnaires fédéraux des options pratiques pour limiter les impacts immédiats sur les producteurs, notamment des décrets de remise sur les tarifs douaniers ciblés pour aider à gérer les perturbations soudaines du marché. Les PFLC ont utilisé des plateformes publiques et des réunions gouvernementales pour expliquer que lorsque les conditions frontalières changent du jour au lendemain, les producteurs ne peuvent souvent pas rediriger ou entreposer les produits périssables. Ce message a été renforcé lors du Sommet économique Canada-États-Unis, où les PFLC ont souligné que le maintien d'un accès prévisible au marché est essentiel à la sécurité alimentaire et à la viabilité de la production de fruits et légumes dans tout le pays.

ACEUM

Les PFLC se sont largement engagés dans le processus fédéral de consultation sur l'ACEUM au moyen de soumissions écrites et d'une participation continue à des appels, ainsi que de réunions de consultation interprofessionnelles et axées sur l'agriculture. Ce travail comprenait une communication directe et régulière avec des fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'Affaires mondiales Canada. Les PFLC ont coordonné les contributions des membres et du Groupe de travail du commerce et de la mise en marché afin de s'assurer que les priorités des producteurs étaient reflétées de manière uniforme dans les discussions. Cet engagement s'inscrivait dans le cadre de la préparation plus large des PFLC, tout au long de l'année, à l'examen de l'ACEUM, prévu en 2026. Le besoin de règles prévisibles, de procédures frontalières efficaces, et de réciprocité en matière de normes et de conformité a été souligné.

Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie

Les PFLC ont soutenu les efforts de l'industrie pour faire avancer le futur Code de conduite du secteur des produits d'épicerie et ont suivi son développement. Les PFLC ont cherché à savoir s'il apporterait des résultats significatifs pour les producteurs. Les PFLC, représentés au conseil d'administration intérimaire par Patrice Léger Bourgoin de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), ont plaidé pour que le point de vue des producteurs devrait être directement pris en compte lors de la finalisation des détails de la mise en œuvre. Les PFLC ont soulevé de nombreuses questions en suspens, notamment la nécessité d'une large participation, d'un mécanisme de

résolution des litiges clair et accessible, et de protections contre le transfert des risques et des coûts aux producteurs.

En octobre, les PFLC ont effectué une présentation au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sujet du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie, et ont relevé une faiblesse structurelle dans le système de règlement des différends. Les PFLC ont souligné qu'un modèle fondé sur le dépôt de plaintes individuelles par les fournisseurs constitue une charge injuste pour les producteurs, augmente le risque de représailles, et limite la capacité des responsables du Code à traiter efficacement les problèmes récurrents. Les PFLC ont recommandé une amélioration pratique : permettre aux associations de producteurs reconnues de déposer des plaintes représentatives et systémiques au nom des membres concernés, en s'appuyant sur des engagements clairs contre les représailles afin de garantir que le Code puisse offrir des conditions de marché équitables et prévisibles pour les producteurs.

Regard vers l'avenir

Les PFLC continueront à viser la stabilité, la prévisibilité et la compétitivité au cours de l'année à venir. Les PFLC collaboreront avec le gouvernement pour s'assurer que la prochaine phase de l'examen de l'ACEUM protège l'accès du Canada au marché américain et favorise la réciprocité en matière de normes et de conformité. Les PFLC surveilleront également l'évolution des tarifs douaniers et fourniront une analyse et un retour d'information en temps utile au fur et à mesure que de nouvelles mesures seront prises.

Les PFLC continueront à mettre en évidence la manière dont les perturbations commerciales nuisent à la sécurité alimentaire. Il s'agira notamment de renforcer la compétitivité internationale du Canada, de soutenir la diversification dans la mesure du possible et de s'attaquer aux obstacles qui ralentissent les nouvelles possibilités d'accès au marché. Les PFLC s'efforceront d'améliorer en permanence les procédures frontalières et insisteront sur la nécessité de mettre en place des politiques qui reflètent les réalités d'un secteur où les produits sont périssables et saisonniers.

Au cours de l'année à venir, les PFLC mettront en avant le message selon lequel la stabilité commerciale est essentielle à la sécurité alimentaire. Les PFLC collaboreront avec les parlementaires, les fonctionnaires et les partenaires de l'industrie pour s'assurer que les décisions politiques protègent l'approvisionnement en fruits et légumes frais et soutiennent la force à long terme du secteur horticole canadien.

« Un accès stable au marché et des règlements prévisibles aux frontières sont essentiels à la sécurité alimentaire. Les PFLC ont fait avancer ce travail dans une perspective alimentaire, et ont insisté sur un commerce fiable et prévisible avec les États-Unis, et un approvisionnement sûr en fruits et légumes sains. »

Jason Whitcher | Président
Groupe de travail du commerce et de la mise en marché



Groupes de travail pour les cultures

● Groupe de travail sur la pomme

Le Groupe de travail sur la pomme (GTP) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) continue d'occuper une fonction essentielle pour relever d'importants défis et saisir des occasions dans le secteur de la pomme au Canada. Grâce à une collaboration permanente et à des actions stratégiques, le GTP cherche à garantir la durabilité et la compétitivité à long terme des producteurs de pommes dans tout le pays.

Le GTP s'est réuni deux fois en 2025. La première réunion a eu lieu lors de l'assemblée générale annuelle des PFLC à Québec, où les discussions ont porté sur le développement d'une agence de promotion et de recherche, les rapports sur les récoltes et les marchés, et sur les tendances émergentes dans le secteur de la pomme. La réunion de mi-été s'est tenue en juillet, à Penticton, en Colombie-Britannique, et a été organisée par la BC Fruit Growers' Association. À l'ordre du jour figuraient des rapports des associations provinciales, des mises à jour sur l'agence de promotion et de recherche, des rapports sur l'état des cultures et des marchés, et des rapports sur le développement durable pour le secteur des fruits et légumes. La partie visite comprenait des tours du laboratoire de lâcher d'insectes stériles et du centre de recherche et de développement d'AAC à Summerland, avec des discussions approfondies sur le programme de sélection des pommes et un projet de réduction des déchets de pommes. La réunion de mi-été de 2026 se tiendra au Nouveau-Brunswick.

Les gestionnaires provinciaux du GTP se sont réunis tous les mois pour traiter les questions prioritaires en temps opportun. Les principaux sujets abordés ont été les préoccupations en matière de commerce et de données, les programmes de replantation, l'étiquetage pour indiquer le pays d'origine (à la fois en magasin et sur les étiquettes des fruits et légumes), les normes de qualité des pommes, les conteneurs normalisés et les exemptions

« Les producteurs de pommes naviguent dans un marché, un commerce et des normes en constante évolution. Le groupe de travail sur la pomme se concentre sur des solutions concrètes afin que les producteurs aient la certitude et les outils dont ils ont besoin pour rester compétitifs et soutenir les producteurs résilients à travers le Canada. »

Charles Stevens | Président
Groupe de travail sur la pomme

ministérielles. Collectivement, les associations provinciales de producteurs de pommes ont commandité l'événement annuel de défense des intérêts Moisson d'automne, à Ottawa, auquel ont participé des représentants provinciaux de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Le GTP reste déterminé à trouver des solutions qui renforcent l'industrie canadienne de la pomme. Par l'examen des problèmes majeurs et l'encouragement de l'innovation, le groupe continue à soutenir la durabilité et la réussite à long terme des producteurs de pommes dans tout le pays.

● Groupe de travail pour les baies

Les membres du Groupe de travail pour les baies des PFLC se sont réunis lors de l'assemblée générale annuelle, à Québec, en mars 2025. Depuis cette réunion, ils ont continué à suivre les questions clés qui touchent les producteurs de baies à travers le Canada. Un sous-comité sur l'accès à la pollinisation a été créé, mais les transitions de personnel ont limité le travail à une seule réunion, et le dossier nécessitera une nouvelle coordination.

Le groupe de travail a également continué à suivre les besoins de recherche liés à la drosophile à ailes tachetées, dont les applications potentielles des drones. Les membres ont suivi l'évolution de la situation en ce qui concerne la protection des cultures, notamment l'examen de produits chimiques tels que



Bravo, mais aucune nouvelle information n'a été communiquée cette année. Les espèces de *Neopestalotiopsis* demeurent une préoccupation émergente, et le président collabore avec des chercheurs pour entamer des projets. Il s'agit notamment de travaux préliminaires en cours en Colombie-Britannique et de discussions avec la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés d'Agriculture Canada, sur une éventuelle coordination nationale. Dans le cadre de son engagement permanent à faire progresser les priorités de recherche, le Groupe de travail pour les baies continue de soutenir le Réseau d'essai national de petits fruits (RENPF).

« Les producteurs de petits fruits sont confrontés à une pression accrue des ravageurs et aux risques de maladies émergentes. Nous nous concentrons sur la poursuite des travaux de recherche et de coordination sur des dossiers comme la DAT, *Neopestalotiopsis*, l'accès à la pollinisation et le réseau d'essais national des petits fruits, afin que les producteurs disposent d'outils concrets pour protéger les cultures et l'approvisionnement. »

Lisa Craig | Présidente
Group de travail pour les baies

● Groupe de travail sur les cultures maraîchères

Après leur réunion lors de l'AGA des PFLC, en mars 2025, les membres du Groupe de travail sur les cultures maraîchères ont continué à surveiller les pressions du marché et de la compétitivité qui touchent les producteurs de cultures maraîchères à travers le Canada. Les discussions menées tout au long de l'année ont mis en évidence les préoccupations croissantes liées au commerce interprovincial, notamment la volatilité des prix et la circulation des fruits et légumes entre les provinces. Le groupe a discuté des problèmes de durabilité liés à l'intensification de la concurrence interprovinciale et aux cas de commercialisation à des prix inférieurs aux coûts. Ces questions ont été soulevées parallèlement à des baisses de consommation de 20 % à 25 % au Canada et aux États-Unis, ce qui laisse supposer une évolution des habitudes de consommation susceptible d'influencer la demande et l'établissement des prix dans de nombreuses catégories de légumes. Une réunion des parties prenantes a été organisée afin de recueillir les commentaires des groupes axés sur les produits de base et d'évaluer si des tendances similaires sont observées ailleurs.

« La volatilité des marchés et les pressions concurrentielles placent les producteurs de cultures maraîchères dans une position difficile, surtout à l'échelle interprovinciale. Nous travaillons avec des partenaires pour comprendre les tendances et favoriser des solutions concrètes qui renforcent la résilience et soutiennent une concurrence équitable. »

Jody Mott | Présidente
Groupe de travail sur les cultures maraîchères





● Conseil canadien de la pomme de terre

Le Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) des PFLC représente les producteurs de pommes de terre des principales provinces productrices du Canada et leur permet de s'exprimer d'une seule voix sur le commerce, la santé des plantes, la protection des cultures et les priorités en matière de recherche. En 2025, les travaux du CCPT ont été guidés par les quatre piliers de son plan stratégique : Structure et gouvernance efficace du CCPT; défense préemptive des intérêts en matière de commerce; recherche; et lutte antiparasitaire.

Tout au long de l'année, le CCPT a fait avancer d'importants dossiers nationaux dans le contexte des quatre piliers stratégiques, notamment : les normes de classement et d'étiquetage; la protection des obtentions végétales; la galle verruqueuse de la pomme de terre; la modernisation de la réglementation des semences; les décisions relatives à la protection des cultures; et la stabilité du commerce transfrontalier. Le Conseil a également maintenu une forte présence sur la scène fédérale et a renforcé les relations entre le Canada et les États-Unis.

Priorité stratégique 1 - Structure et gouvernance efficace du CCPT

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la modernisation de la gouvernance du CCPT, car un nouveau mandat a été défini et a reçu l'approbation des membres.

Le CCPT a organisé trois réunions en personne, renforcé l'engagement des membres grâce à un nouveau bulletin d'information mensuel (The Potato Post), et amélioré la visibilité nationale grâce à la participation à des réunions provinciales. De plus, le CCPT a continué à clarifier les rôles et à renforcer l'harmonisation entre le CCPT et les PFLC, notamment en ce qui concerne l'examen stratégique des PFLC.

Priorité stratégique 2 - Défense préemptive des intérêts en matière de commerce

Le CCPT a rétabli une communication directe avec ses homologues américains grâce à la réunion bilatérale du comité de la pomme de terre Canada-États-Unis, qui s'est tenue en juin 2025, à Coeur d'Alene, dans l'Idaho. Les deux pays ont convenu que la collaboration est essentielle pour protéger le commerce libre et équitable et éviter les perturbations dues aux différends liés aux tarifs douaniers.

À l'approche de la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le CCPT a présenté une soumission à Affaires mondiales Canada dans laquelle il insiste sur le commerce libre, équitable et prévisible, ainsi que sur la valeur que l'ACEUM a apportée au Canada et à ses partenaires commerciaux. Le CCPT continuera à intervenir dans ce dossier au fur et à mesure que les renégociations progresseront en 2026.

La surveillance de la plupart des normes de classement des fruits et légumes a été confiée à la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC), tandis que les pommes de terre, les pommes et les oignons continuent de relever de l'ACIA. Le CCPT continuera à collaborer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en ce qui concerne les normes de classement des fruits et légumes frais au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de ces changements. L'autorisation d'essai de mise en marché pour les pommes de terre rondes de 2 pouces sera rendue permanente dès que l'ACIA et la DRC auront conclu un accord.

En 2025, le CCPT a présenté une nouvelle demande à Agri-marketing, pour la période 2026-2028, afin de permettre un soutien continu du marché et sa diversification.

Priorité stratégique 3 - Recherche

Les projets de recherche menés dans le cadre de la grappe 4 d'Agri-science progressent bien. Les faits marquants récents comprennent les essais de variétés, les travaux sur l'agriculture régénérative et les prochaines études d'évaluation d'impact. Toutefois, certains retards subsistent dans la présentation des rapports. Le groupe de travail sur la recherche du CCPT se réunira à nouveau afin d'examiner sa fonction générale pour faciliter la collaboration nationale en matière de recherche au-delà de la grappe d'Agri-science.

Priorité stratégique 4 – Lutte antiparasitaire

Aux côtés des PFLC, le CCPT continue de plaider en faveur de modifications prévisibles de l'étiquetage des pesticides, d'une amélioration des politiques d'utilisation d'urgence et d'une réduction des formalités réglementaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des drones.

Le CCPT a suivi les réévaluations majeures (p. ex., chlorthalonil, CIPC, clothianidine) et a soutenu la proposition de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire concernant l'homologation de l'huile de clou de girofle comme inhibiteur de germination.

Le CCPT a soumis des données réelles concernant le traitement des semences de pommes de terre et la phénologie des pommes de terre, afin de fournir un contexte à l'ARLA en ce qui concerne la protection des cultures de pommes de terre.

La galle verruqueuse reste un dossier national important. Le CCPT est membre du groupe de travail de l'ACIA sur l'échange d'informations concernant la galle verruqueuse de la pomme de terre, et a soutenu la mise en œuvre du plan national d'intervention contre la galle verruqueuse de la pomme de terre. Le CCPT a insisté sur une prise de décision rapide et fondée sur des données scientifiques. Le CCPT et ses membres collaborent avec l'ACIA dans le cadre d'un groupe de réflexion sur le flétrissement bactérien afin de soutenir l'élaboration d'une directive nationale claire et de meilleures pratiques de gestion dans la prévention et le contrôle.

Défense des intérêts et sensibilisation

Le CCPT a discuté avec des parlementaires dans le cadre de plusieurs journées de sensibilisation, sur la Colline du Parlement. Les messages principaux portaient sur l'importance d'un commerce libre et équitable avec les États-Unis, l'accès à des outils de protection des cultures, l'importance d'une perspective alimentaire dans les organismes de réglementation et les décisions, et le soutien pour apporter des changements au Règlement sur la protection des obtentions végétales, afin de cadrer avec les normes internationales, de simplifier l'enregistrement des variétés et d'encourager l'innovation. Les activités de défense des intérêts en cours ont souligné davantage les préoccupations des producteurs et ont permis de



positionner les pommes de terre comme un secteur prioritaire au sein du secteur agricole.

Regard vers l'avenir

Le CCPT reste déterminé à être une voix nationale forte et solidaire pour les producteurs de pommes de terre canadiens. Au cours de l'année à venir, le CCPT continuera à œuvrer pour obtenir un financement fédéral qui soutient la recherche et le développement des marchés, à communiquer régulièrement avec AAC, l'ACIA, l'AFLF, la DRC et l'ARLA au sujet des dossiers essentiels, et à soutenir la collaboration entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne le commerce libre et équitable, alors que les préparatifs commencent pour les négociations de 2026 sur l'ACEUM. Le CCPT veillera également à ce que la voix des producteurs reste centrale dans les discussions sur la protection des cultures et la réglementation et continuera à défendre les intérêts des producteurs canadiens de pommes de terre.

Grâce à ces efforts, le CCPT assure aux pommes de terre canadiennes un avenir plus solide et plus résilient.

« Au cours de la dernière année, j'ai réellement senti que le secteur canadien de la pomme de terre s'unissait sous la bannière du CCPT. Un sentiment renouvelé d'unité, de collaboration et d'optimisme nous pousse à nous tourner vers l'avenir, à collaborer plus étroitement avec les PFLC, à améliorer les possibilités commerciales et à avancer en tant qu'équipe pour le plus grand bien de l'industrie. »

Bill Zylmans | Président
Conseil canadien de la pomme de terre

● Groupe de travail de la culture maraîchère en serre

Groupe de travail de la culture maraîchère en serre (GTCMS) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) représente les producteurs de fruits et légumes de serre du Canada. Le GTCMS collabore avec les parties prenantes et les partenaires gouvernementaux pour orienter les décisions sur les politiques et les règlements, favoriser le bon rendement et la durabilité du secteur, maintenir et améliorer l'accès au marché, et renforcer ce secteur concurrentiel grâce à un programme de croissance.

En 2025, le GTCMS a mis en place un programme ciblé de défense des intérêts pour renforcer la compétitivité dans un contexte de dynamique commerciale changeante, d'incertitude politique et de pressions opérationnelles croissantes. Au début de l'année, le GTCMS a concentré ses efforts sur la sensibilisation afin de s'assurer que les priorités liées aux serres, en particulier le commerce, l'investissement, l'abordabilité de l'énergie et la sécurité alimentaire, étaient comprises par les décideurs fédéraux et intégrées dans les discussions sur les politiques.

Face à l'évolution de la politique commerciale américaine et à l'augmentation des incertitudes, les membres des PFLC et du secteur des serres ont réagi rapidement tout en se préparant aux élections fédérales. En collaboration avec le GTCMS et le Groupe de travail sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE), les PFLC ont formulé des recommandations visant à améliorer les programmes de gestion des risques de l'entreprise, au moyen du rapport Des mesures extraordinaires pour des temps inédits : Soutenir l'horticulture canadienne aujourd'hui et demain. Cette initiative de défense des intérêts a contribué à l'engagement clair pris par le Parti libéral dans son programme électoral d'investir dans les serres, la culture hydroponique et l'agriculture en milieu contrôlé, dans le cadre d'une stratégie plus large visant à protéger la sécurité alimentaire du Canada.



Feuille de route pour l'investissement dans les cultures en serre

Au printemps 2025, le GTCMS a publié la Feuille de route pour l'investissement dans les cultures en serre afin de mobiliser Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'autres ministères fédéraux avant le budget fédéral. La feuille de route définit trois priorités nationales :

- Renforcer la compétitivité commerciale de l'Amérique du Nord.
- Accorder la priorité à la sécurité alimentaire du Canada.
- Soutenir l'agriculture adaptée au climat.

La stratégie canadienne sur les cultures en serre (2025 à 2028) est une composante essentielle de la feuille de route et fournit un plan d'action tourné vers l'avenir pour renforcer la compétitivité, stimuler l'innovation et développer la production alimentaire adaptée au climat dans l'ensemble du Canada.

Compétitivité commerciale

Puisqu'ils travaillent dans un secteur axé sur l'exportation, les producteurs de légumes en serre ont fait face à une vulnérabilité économique immédiate en raison des tarifs douaniers américains sur les exportations canadiennes conformes à l'ACEUM, qui représentent plus de 2,2 millions de dollars par jour en Ontario seulement. La nature périssable des produits a aggravé ces risques, car les perturbations ont rapidement entraîné une offre excédentaire sur le marché intérieur, une baisse des prix, une perte de qualité et une diminution de la compétitivité.

Les activités de défense des intérêts du GTCMS pour le secteur ont porté principalement sur le maintien d'un accès prévisible et fondé sur des règles au marché américain et sur la prévention d'autres irritants commerciaux. Parmi les principales recommandations aux responsables canadiens, citons : la

Principaux progrès et réalisations

- Suppression des tarifs douaniers punitifs canadiens sur les tomates fraîches, réfrigérées (22 août 2025).
- Reconnaissance des soumissions dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales (Comité permanent des finances de la Chambre des communes, Finances Canada).
- Modification accélérée du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada en ce qui concerne l'étiquetage et le classement.
- Collaboration active dans le cadre du protocole d'entente entre les PFLC et l'Université de Windsor.
- Coordination nationale pour les utilisations mineures des serres afin de soutenir les enregistrements, les réévaluations et les solutions de lutte antiparasitaire intégrée.
- Amélioration du programme de gouvernance de l'agriculture protégée en vue de simplifier les exigences.
- Avancement du document de discussion du groupe d'experts Tuta absoluta, de la NAPPO, et planification de la réponse.
- Participation à l'examen des Normes canadiennes sur la culture biologique par l'intermédiaire du comité des normes de l'ONGC et du groupe de travail sur les serres.

protection du libre-échange pour les denrées alimentaires dans le cadre de l'ACEUM et le renforcement du commerce fondé sur des règles afin de réduire les risques futurs; la progression de l'harmonisation des règlements et la réduction des barrières non tarifaires grâce au renforcement du mandat du conseil de coopération en matière de réglementation entre le Canada et les États-Unis, qui accorde la priorité à la santé des plantes, dont l'harmonisation de l'homologation des pesticides, ainsi que des exigences en matière de salubrité des aliments, et des évaluations des risques liés aux ravageurs; et la garantie que les programmes de gestion des risques sont adaptés aux vulnérabilités et aux pressions uniques auxquelles sont confrontés les producteurs en serre.

Regard vers l'avenir

Le Groupe de travail sur la culture maraîchère en serre continuera à collaborer avec les partenaires du gouvernement et de l'industrie pour s'assurer que le prochain cadre des politiques sur l'agriculture reflète les priorités des producteurs de fruits et légumes en serre. Puisque le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) expire en 2028, le groupe de travail plaidera en faveur d'un cadre plus solide et plus réactif qui favorise la compétitivité et la croissance du secteur, notamment des programmes améliorés de gestion des risques de l'entreprise. Le GTCMS fera également avancer les priorités liées à l'examen de l'ACEUM de 2026 et renforcera la communication avec les élus afin de soutenir la Feuille de route pour l'investissement dans les cultures en serre.

De plus, le GTCMS mènera un processus de changement de nom et d'image de marque afin de renforcer sa présence nationale

en matière de défense des intérêts et de mieux exprimer l'innovation, la croissance et la compétitivité du secteur moderne des fruits et légumes en serre du Canada.

« Nous collaborons pour créer les conditions qui permettent aux producteurs en serre canadiens d'être compétitifs et de prospérer. Grâce à des activités ciblées de défense des intérêts et à une forte collaboration, nous débloquons des investissements et des emplois, nous réduisons les obstacles et nous renforçons la sécurité alimentaire du Canada. »

George Gilvesy | Président
Groupe de travail de la culture maraîchère
en serre

● Recherche

Grappe 4 d'agri-science pour l'horticulture

L'année 2025 a marqué la troisième année du cycle de financement quinquennal des grappes agro-scientifiques dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les grappes agro-scientifiques visent à rassembler des intervenants de l'industrie, des gouvernements et du milieu universitaire pour aborder des enjeux et des thèmes d'envergure nationale en nouant des partenariats.



Faits marquants à ce jour

Activité 4 - Réduction des pertes dues aux ravageurs du pommier grâce à des stratégies de lutte alternatives

- L'équipe de recherche sur le lâcher d'insectes stériles (LIS) détermine le rapport entre les mouches stériles et les mouches sauvages nécessaire pour réduire les piqûres des mouches de la pomme, et une recommandation sur le potentiel commercial est prévue prochainement.
- Les facteurs paysagers ont été cernés, et des essais sont en cours pour déterminer les modifications nécessaires à la réduction des populations d'ambrosie et de scolytes.
- Les chercheurs ont découvert que les espèces de scolytes et d'ambrosies qui causent des dégâts en Colombie-Britannique sont différentes de celles de l'Ontario.

Activité 8 - Stratégies de réduction des risques pour lutter contre la mouche du chou

- Les résultats de l'année dernière ont montré un contrôle efficace dans un premier temps, mais il est important de procéder à des pulvérisations au bon moment, car la pression exercée par les ravageurs peut dépasser celle de la lutte chimique.
- Les chercheurs ont constaté que, quel que soit l'insecticide utilisé, la durée de la lutte est d'environ trois à quatre semaines.

Activité 12 - Agriculture régénérative et durable pour l'adaptation au changement climatique et la séquestration du carbone

- Les essais montrent que les mélanges multi-espèces non seulement améliorent la santé des sols, mais garantissent également un cycle plus serré des éléments nutritifs, réduisant ainsi les pertes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
- On a constaté qu'une rotation plus longue des cultures avec un mélange pérenne de plusieurs espèces améliorerait les indicateurs de santé du sol.
- Le risque de maladie a été réduit en fonction de la gravité de la mort prématurée de la pomme de terre, et l'abondance de *Verticillium dahliae* s'est avérée plus faible dans les rotations de cultures plus diversifiées.

Activité 13 - Positionner l'industrie canadienne de la pomme de terre pour une production durable améliorée

- Les nouvelles variétés de pommes de terre plus efficaces en azote ont un rendement supérieur à celui des variétés habituelles. On obtient plus de rendement avec une augmentation moindre des ajouts d'azote qu'avec les variétés habituelles.
- L'inhibiteur de nitrification, eNtrench, a permis de réduire les émissions de N₂O.
- La nouvelle variété à haute efficacité azotée, Musica, dépasse largement les vérifications, mais elle le fait par l'ajout de plus d'azote. Les chercheurs s'efforcent de confirmer cette année si elle est plus efficace en matière d'azote.

Transfert de connaissances

Les PFLC sont fiers de s'associer à l'entreprise Burr Forest Group pour s'assurer que les messages clés de la recherche effectuée dans le cadre de la grappe 4 atteignent les producteurs canadiens et le secteur dans son ensemble. Grâce à des initiatives de communication ciblées, à un contenu attrayant et à des mises à jour régulières, les PFLC ont réussi à diffuser les progrès et les résultats des activités de recherche.

Durant l'été, le personnel de Burr Forest Group s'est rendu sur des sites d'activités de recherche pour rencontrer des chercheurs et recueillir des informations importantes pour le partage des connaissances, notamment :

- Stratégies de réduction des risques pour la lutte contre la mouche du chou (Chilliwack, C.-B.) – Renee Prasad
- Agriculture régénérative et durable pour l'adaptation au changement climatique et la séquestration du carbone (Fredericton, NB) – Claudia Goyer

Cette stratégie collaborative de transfert des connaissances garantit que les producteurs, les chercheurs et les parties prenantes de l'industrie restent en contact et informés des avancées cruciales des travaux de recherches effectués dans le cadre de la grappe 4. Restez en contact avec nous en suivant les PFLC sur les médias sociaux. Vous y obtiendrez des mises à jour régulières, des faits saillants sur la recherche en cours et du contenu de partage des connaissances, tout cela afin de mettre en valeur les progrès et les résultats de la grappe 4. Vous pouvez également consulter le site <https://fvgc.ca/fr/cluster-4/>.



Évaluation de l'impact

Les PFLC ont conclu un contrat avec le Centre de recherche et d'innovation de Vineland (Vineland) pour diriger l'activité d'évaluation d'impact. Vineland travaillera conjointement avec les PFLC pour développer des études d'impact pour chacun des groupes de produits représentés par la grappe et démontrer le rôle des PFLC dans le soutien de ces activités

- Année 1 (2024-2025) : Cultures maraîchères et baies.
- Année 2 (2025-2026) : Pommes de terre et serres.
- Année 3 (2027-2028) : Pommes et PFLC/ensemble des grappes pour l'horticulture.

À cette fin, Vineland collaborera avec des groupes de travail spécifiques aux produits de base au sein des PFLC afin de développer des mesures de performance qui démontrent l'impact de la recherche, de rédiger des études d'impact qui mettent en évidence les défis, les obstacles, les succès (victoires), et les principales conclusions tirées des projets, puis de présenter l'impact global sur les priorités stratégiques (définies/redéfinies) des groupes de produits de base concernés.

Regard vers l'avenir

Alors que les PFLC entament la quatrième année du programme quinquennal Grappe 4, l'organisation se réjouit de participer aux consultations d'AAC concernant le prochain cadre stratégique et l'avenir du Programme Agri-science.

Grappe 4 d'Agri-science pour l'horticulture est financée en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Agri-Science du Partenariat pour le développement durable de l'agriculture canadienne, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, avec le soutien des Producteurs de fruits et légumes du Canada et de contributeurs de l'industrie.



Pour plus d'informations sur la grappe 4, veuillez consulter la page consacrée à la grappe 4 sur le site Web des PFLC, www.fvgc.ca/fr/cluster-4/.

Personnel des PFLC


Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) maintiennent une petite équipe de professionnels établie à Ottawa qui met en œuvre le programme de plaidoyer de l'organisation, appuie le conseil d'administration et gère les activités quotidiennes. De la recherche sur les politiques et des relations gouvernementales aux affaires publiques et à la coordination sectorielle, le personnel des PFLC aide ses membres à préconiser d'une seule voix, afin que les producteurs canadiens de fruits et légumes puissent continuer à fournir une source sûre et fiable d'aliments sains.

- **Bev Appleby**, *Assistante exécutive et secrétaire générale*
- **Massimo Bergamini**, *Directeur général (retraité depuis novembre 2025)*
- **Donna Boileau**, *Comptable de projet*
- **Caleigh Hallink-Irwin**, *Directrice générale, Le Conseil canadien de la pomme de terre*
- **Amy Hutchinson**, *Directrice principale des opérations*
- **Erik Nielsen**, *Directeur des politiques, de la recherche et des affaires publiques*
- **Julie Paillat**, *Coordonnatrice nationale, industrie de la culture maraîchère en serre*
- **Ashley Peyrard**, *Gestionnaire, Affaires publiques*
- **Patti Proulx**, *Contrôleuse financière*
- **Angela Reid**, *Gestionnaire, politique et relations gouvernementales*
- **Christina Turi**, *Gestionnaire, protection des végétaux et des cultures (A quitté les PFLC en décembre 2025)*
- **Stephanie Turpin**, *Comptable de projet (en congé jusqu'en février 2026)*
- **Linda Vinokuroff**, *Coordonnatrice, profils des cultures*

L'équipe du personnel en un coup d'œil

- Douze employés basés à Ottawa, servant les membres d'un océan à l'autre
- Promouvoir les intérêts des membres par le biais de la politique, de plaidoyer, de relations gouvernementales, de la recherche et de communication.
- Service offert aux membres dans les deux langues officielles

 2200 promenade Prince of Wales, bureau 102, Ottawa, ON K2E 6Z9

 613-226-4880

 fvgc.ca

 admin@fvgc.ca

 @FVGC_PFLC

 Producteurs de fruits et légumes du Canada

 Producteurs de fruits et légumes du Canada

● Aller de l'avant

À l'aube de 2026, les priorités des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) continuent d'être façonnées par les réalités auxquelles les producteurs sont confrontés chaque jour. Les choix de politiques déterminent si les entreprises agricoles peuvent planifier, investir, embaucher, et continuer à produire les fruits et légumes canadiens sûrs et sains dont dépendent les Canadiens et les clients internationaux. L'élaboration de politiques dans une perspective alimentaire n'est pas un slogan, mais une épreuve pratique. Si une décision concernant les politiques ou les règlements complique la culture, la récolte, ou le transport d'un produit, la sécurité alimentaire nationale et la viabilité des entreprises agricoles sont compromises.

Au cours de l'année à venir, et à l'approche de la prochaine phase critique de l'examen de l'ACEUM, la stabilité commerciale sera la priorité absolue. Les PFLC continueront à discuter avec le gouvernement fédéral afin de protéger l'accès des producteurs de fruits et légumes au marché américain et de faire progresser le commerce des fruits et légumes frais. Les PFLC continueront d'insister sur la réciprocité des normes et de la conformité, ainsi que sur l'efficacité des procédures frontalières afin qu'elles reflètent les réalités d'un secteur où les produits sont périssables et saisonniers.

Il reste essentiel de garantir un accès rapide aux outils de protection des cultures. Les PFLC continueront à plaider en faveur de processus prévisibles, fondés sur la science, qui soutiennent des normes canadiennes élevées et garantissent que les producteurs restent compétitifs. Les PFLC influenceront également la prochaine phase de changement réglementaire,

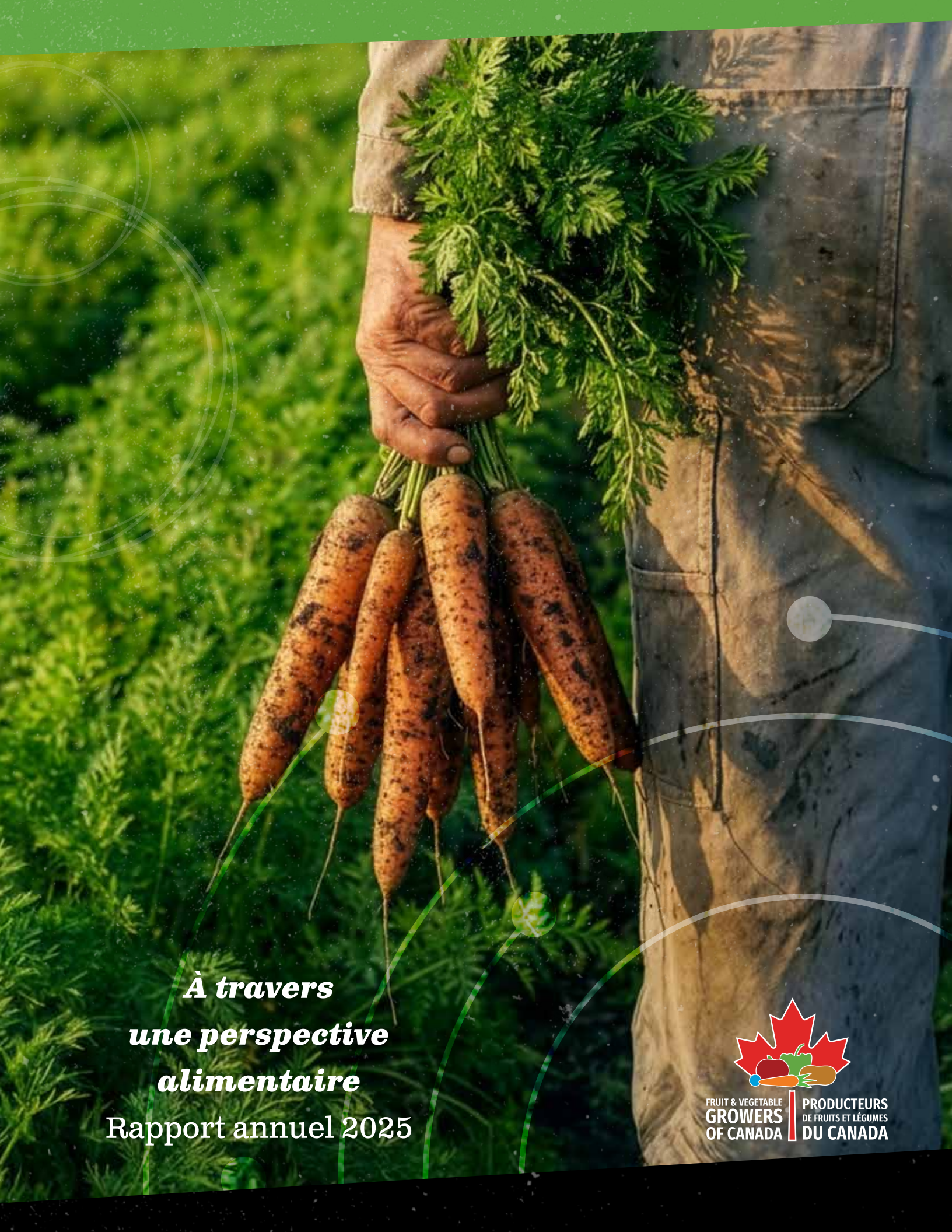
notamment le cadre de travail prévu par l'ARLA au sujet de l'utilisation des drones agricoles. La priorité sera accordée à une mise en œuvre rapide et concrète.

Les PFLC continueront à collaborer avec le gouvernement pour mettre en place un système de protection prévisible, accessible, et suffisamment rapide pour être efficace, ainsi que des outils d'atténuation qui réduisent les pertes avant qu'elles ne se produisent.

La stabilité de la main-d'œuvre est également essentielle. Les PFLC continueront à défendre et à renforcer le PTAS et le PTET, et à plaider en faveur d'améliorations pratiques qui soutiennent la production saisonnière, notamment des directives plus claires en matière de logement, une réduction de la charge administrative, et des délais raisonnables de traitement des permis de travail.

Il est particulièrement important de noter que l'année prochaine marquera un tournant pour les PFLC. Les examens de la stratégie et de la gouvernance entamés en 2025 passeront à l'étape de la mise en œuvre en 2026, et les commentaires et contributions des membres orientent ce travail. Lors de la conférence et de l'assemblée générale annuelle de 2026, le conseil d'administration présentera les changements proposés afin de mieux définir les objectifs de l'organisation, renforcer le processus décisionnel interne et améliorer la capacité des PFLC à s'exprimer d'une seule voix. L'association tire sa force de sa capacité à défendre les priorités collectives des producteurs et l'influence des PFLC dépend de la participation des membres.





***À travers
une perspective
alimentaire***
Rapport annuel 2025



FRUIT & VEGETABLE
GROWERS
OF CANADA | **PRODUCTEURS**
DE FRUITS ET LÉGUMES
DU CANADA